

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 10 novembre 1999, à 19 heures 30
Ramada Inn
295, de la Couronne
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE 2

 M. Claude Gauthier

 M. Yves Grégoire

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC 20

 M. Bernard Beaudin

 M. Claude Grondin

 M. Ronald Greendale

M. BERNARD HARVEY 38

Reprise de la séance

CONSEIL CENTRAL QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES 53

 M. Yves Fortin

 M. Georges-Étienne Tremblay

 M. Claude Allard

AMIS DE LA TERRE DE QUÉBEC 69

 M. Denis Potvin

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors bonsoir à chacun, chacune d'entre vous.

10 Je rappelle que la Commission a un mandat qui va du 15 mars 99 au 15 mars de l'an 2000.

15 Dans la première partie de l'audience, qui est consacrée à l'information, nous avons fait une première tournée du Québec, et nous avons permis aux institutions, aux groupes, aux individus, de venir poser des questions, et de faire sortir autant que possible toute l'information dans le dossier.

20 Et dans cette première partie de l'audience, nous avons aussi tenu onze (11) sessions thématiques et nous avons pu constituer ce qu'on peut appeler le dossier fondamental de la gestion de l'eau au Québec, tel que documenté par l'ensemble des différents ministères concernés.

25 Et nous sommes maintenant dans la deuxième partie de l'audience, qui est consacrée aux mémoires. Donc les individus, les groupes sont invités à rencontrer la Commission pour essayer de nous sensibiliser à certains aspects de la question, essayer de nous convaincre de retenir tel axe plutôt que tel autre dans l'ensemble du rapport que nous produirons.

30 Quand nous aurons fini cette deuxième tournée, la Commission produira son rapport et devrait terminer son mandat pour le 15 mars de l'an 2000.

35 Ce soir, nous avons prévu six (6) mémoires, la Fédération québécoise de la faune, la Fondation québécoise de la faune du Québec, monsieur Bernard Harvey, le Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches, les Amis de la Terre de Québec ainsi que monsieur Benoît Massicotte.

40 Alors la procédure que nous suivons est à peu près la suivante, nous prenons vingt-cinq-trente (25-30) minutes par intervenant. Nous vous demandons, si vous avez déposé un mémoire auprès de la Commission, normalement nous l'avons lu et nous en avons discuté, nous vous demandons de faire un bref résumé de dix-quinze (10-15) minutes maximum, et ce qui permet ensuite à la Commission de vous poser un certain nombre de questions, et de valider un certain nombre d'hypothèses auprès de vous.

La procédure prévoit qu'à la fin de la soirée, il existe un droit de rectification. Si dans ce qu'il aura été dit dans la soirée, il y a des propos qui sont contraires aux faits, toute personne

45 dans l'assemblée est invitée à user du droit de rectification, qui n'est pas un droit de réplique, mais qui est simplement de rappeler que s'il y a eu des faits allégués qui sont faux, de pouvoir faire le point là-dessus. Je pense que c'est important que ça soit offert et à toute personne présente dans l'assemblée.

50

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE**

55 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors sans plus de préambule, j'invite donc la Fédération québécoise de la faune, s'il vous plaît.

60

Alors, bonsoir messieurs.

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

65 Monsieur le Président, madame, monsieur Genest. Ça me fait plaisir d'être ici ce soir. Je vous présente monsieur Yves Grégoire qui est biologiste à la Fédération québécoise de la faune, qui est un biologiste spécialisé dans la gestion de l'eau. Moi-même, je suis Claude Gauthier, président de la Fédération québécoise de la faune.

70 Principal représentant de la communauté des chasseurs et pêcheurs au Québec depuis plus de cinquante (50) ans, la Fédération québécoise de la faune s'est donné pour mission de contribuer, dans le respect de la faune et des habitats, à la gestion et au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche.

75 Afin d'arriver à perpétuer et à développer des activités de prélèvement, il est incontournable que notre organisme adhère à une philosophie d'utilisation durable des ressources.

80 La pêche sportive au Québec génère des retombées économiques de plus de un virgule trois milliard de dollars (1,3 MM\$) annuellement; plus de un virgule un million (1,1 M) de Québécois et de Québécoises pratiquent ces activités. Au total, les Québécois consacrent près de dix millions (10 M) de jours annuellement à la pêche sportive.

85 Pour ce qui est de la chasse, quatre cent cinquante-neuf mille cinq cents (459 500) Québécois dépensent deux cent quatre-vingts millions de dollars (280 M\$) pour la pratique de cette activité.

Ce mémoire contient donc la position de la Fédération québécoise de la faune concernant plusieurs sujets environnementaux liés à la problématique de l'eau: l'impact de la pollution agricole, de la pollution industrielle, de la navigation commerciale, des développements

90 hydroélectriques et de la gestion des niveaux d'eau des Grands Lacs, les statuts des rivières, la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que la protection des eaux souterraines.

Pour la Fédération québécoise de la faune, l'eau est un habitat faunique.

95 Les pratiques agricoles! L'agriculture québécoise s'est transformée, au cours des dernières décennies, pour devenir intensivement et hautement spécialisée. La productivité a augmenté de façon appréciable alors que la superficie cultivée diminuait.

100 Toutefois, le développement du secteur agricole n'a pas été sans conséquence pour l'environnement. En effet, le caractère familial de l'industrie agricole tente à s'estomper au profit d'une exploitation industrielle. L'emploi de pesticides constitue un problème sérieux pour l'environnement. Bien souvent, ils sont employés en trop grande quantité ou à des moments où ils sont moins efficaces. L'épandage et l'entreposage des fertilisants d'origine animale est également un stress important pour l'environnement.

105 De nombreux cours d'eau en secteur agricole sont aménagés afin de satisfaire les pratiques agricoles. Le creusage, le redressement des cours d'eau détruisent souvent l'habitat d'espèces aquatiques. Certains types de production, comme la production porcine et la culture de maïs, s'avèrent plus dommageables pour l'environnement. Les impacts de l'agriculture sur la faune aquatique et ses habitats n'ont plus à être démontrés.

110 La Fédération croit que certaines mesures doivent être mises en application afin de réduire considérablement les impacts de l'agriculture au niveau de la faune aquatique.

115 L'emploi de pesticides devrait être limité au strict minimum; le développement des méthodes de culture alternatives n'employant pas de pesticides devrait être favorisé; les règlements sur la réduction de la pollution d'origine agricole devraient restreindre l'épandage de fertilisants selon les besoins des cultures végétales et favoriser le transport de lisier vers des terres permettant de les accueillir.

120 L'échéancier pour se conformer aux normes de ces règlements sur la réduction de la pollution d'origine agricole devrait être ramené à une date antérieure à 2011.

125 Les montants accordés aux agriculteurs par les programmes d'aide financière devraient être conditionnels au respect des normes de protection de l'environnement par ces agriculteurs.

130 Les travaux d'aménagement des cours d'eau devraient être réduits au minimum, seulement lorsqu'un ingénieur indique qu'ils sont nécessaires et qu'ils n'entraînent aucune perte d'habitat pour la faune. Les travaux d'aménagement des cours d'eau devraient être réalisés selon la méthode du tiers inférieur développée par le ministre des Transports.

La croissance des secteurs, comme l'élevage porcin et la culture de maïs, dont les impacts environnementaux sont les plus sévères, devrait cesser jusqu'à ce que les impacts de ces secteurs ne soient réduits de façon considérable.

135

En ce qui a trait à la pollution industrielle! Les activités industrielles sont la principale source de pollution de substances toxiques dans le fleuve selon le Centre Saint-Laurent. Seulement deux (2) secteurs industriels sont actuellement réglementés au Québec, soit celui des pâtes et papiers et celui des raffineries de pétrole.

140

Pour ce qui concerne les secteurs non réglementés, un nombre limité d'entreprises ont réalisé des interventions d'assainissement et aucun suivi systématique sur les registres de ces entreprises n'est effectué. Certains programmes visent à encadrer ces secteurs, soit la phase III du Plan d'action Saint-Laurent et le Programme de réduction des rejets industriels, le PRRI.

145

Au départ, six (6) secteurs étaient visés par le PRRI. Seul le secteur des pâtes et papiers est soumis présentement à ce programme. Parmi les autres secteurs visés, le secteur des mines, de la métallurgie, ainsi que celui de l'industrie agro-alimentaire sont des sources importantes de pollution de l'eau.

150

L'amélioration des systèmes de traitement municipaux peut être une solution envisageable. Mais il est reconnu, encore aujourd'hui, qu'il est beaucoup plus efficace d'éliminer ou de réduire à la source les rejets de liquides toxiques.

155

L'impact des rejets industriels sur la faune aquatique et ses habitats s'avère sérieux. Nous croyons que certaines mesures se doivent d'être appliquées afin de limiter ces impacts. Principalement, le Plan d'action Saint-Laurent doit poursuivre ses efforts afin d'amener les industries et les PME à entreprendre et à compléter leurs travaux d'assainissement.

160

Le ministère de l'Environnement devrait inciter les entreprises industrielles à réduire le rejet à la source; le ministère de l'Environnement devrait étendre le Programme de réduction des rejets industriels aux autres secteurs initialement visés, en s'attaquant prioritairement aux secteurs des mines, de la métallurgie et à celui de l'agro-alimentaire.

165

Les objectifs des rejets environnementaux devraient devenir la norme de tous les travaux d'assainissement industriel. La formation d'un comité chargé d'évaluer la faisabilité et la mise au point d'un Programme de réduction de rejets industriels visant les petites et moyennes entreprises, incluant les normes sectorielles de rejets, et un minimum de suivi de ces rejets.

170

En ce qui a trait à la navigation sur le fleuve Saint-Laurent! La navigation commerciale sur le fleuve Saint-Laurent entraîne certains stress sur la faune aquatique et ses habitats, soit le dragage régulier des sédiments et l'érosion accrue des rives.

175

Les projets de dragage ne sont pas sans impact sur l'environnement. L'entreposage des sédiments contaminés et surtout l'accumulation de ces sédiments risquent d'avoir des impacts

négatifs sur la qualité de l'eau et l'habitat du poisson du lac Saint-Pierre. Plus souvent qu'autrement, les impacts de ces projets de dragage sont évalués individuellement et non pas globalement.

180 L'érosion des berges du fleuve est un autre problème sérieux. Dans la zone comprise entre Montréal et Sorel, plus que cinquante pour cent (50%) des deux cent soixante-dix (270) kilomètres de rives sont touchés par l'érosion. L'érosion affecte tant la faune avienne que la faune ichthyenne.

185 Les impacts des activités de dragage sur les écosystèmes sont importants. De plus, les problèmes reliés à l'érosion des berges s'avèrent très sérieux. Pour ces raisons, nous croyons que:

190 Tout projet de dragage devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale du BAPE et l'objet d'audiences publiques;

Les impacts cumulatifs des nombreux projets de dragage dans le fleuve Saint-Laurent devraient être évalués;

195 Un fonds durable pour le contrôle de l'érosion devrait être créé;

L'ensemble des utilisateurs commerciaux contribuent à ce fonds;

200 Des amendes sévères soient perçues auprès des utilisateurs commerciaux qui enfreignent les limites de vitesse sur le fleuve;

Les sommes de ces amendes soient versées au fonds durable pour le contrôle de l'érosion;

205 Et finalement que le soutien financier devrait être accordé à des projets concrets, en tenant compte de leurs impacts prévisibles quant à l'amélioration de la qualité et de la quantité des habitats disponibles pour la faune et la flore.

210 Le développement hydroélectrique! Le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont annoncé une politique d'achat d'électricité auprès des producteurs privés en 1996. La prolifération des petites centrales et les pertes de nombreux habitats fauniques risquent de découler de cette politique; la présence de barrages ou d'ouvrages de contrôle qui entraînent la modification du cycle hydrologique naturel; les modifications du débit ont des impacts sur les écosystèmes aquatiques; les débits réservés sont utilisés de façon courante en Europe et aux États-Unis afin de protéger l'habitat du poisson.

Faune et Parcs vient juste de rendre public sa politique des débits réservés.

220 La Fédération privilégie le principe d'aucune perte nette d'habitats. La présence de centrales désaffectées cause déjà un tort à la faune ichthyenne. Il est reconnu que le réaménagement d'une centrale désaffectée cause moins d'impacts sur l'habitat que la construction d'une nouvelle centrale sur un site vierge.

225 La présence d'un lac réservoir affecte le marnage de la rivière en amont et en aval du barrage. Cela entraîne des pertes et des modifications d'habitats, tant pour la faune ichthyenne, la faune avienne que la faune terrestre.

230 La menace de la prolifération des petites centrales est sérieuse. Celles-ci peuvent avoir des impacts sérieux sur la faune. C'est pour ça que la Fédération recommande que:

Le programme gouvernemental d'octroi et de sélection des projets priorise les projets qui n'entraînent aucune perte nette d'habitats;

235 Que le promoteur s'engage à investir des fonds afin de rehausser la qualité et la quantité d'habitats dans la rivière concernée;

Que toute perte d'habitat soit compensée par des aménagements d'habitats adéquats;

240 Que le respect des débits réservés soit privilégié à l'aménagement d'habitats;

Que les producteurs privés s'engagent à respecter la politique de débit réservé de Faune et Parcs;

245 La priorité dans le choix des sites hydrauliques soit accordée en se basant sur la classification des rivières selon l'ordre suivant:

Remise en service des centrales désaffectées sur une rivière déjà aménagée à des fins hydroélectriques;

250 Construction d'une nouvelle centrale le long d'une rivière classée à utilisation à des fins multiples;

255 Des constructions de centrales sur une rivière vierge. Le comité de sélection devrait alors suivre un processus de déclassification de la rivière, avec la participation d'intervenants régionaux il va sans dire, lorsque la preuve est faite qu'il n'y aura pas d'impact sur les habitats fauniques;

260 La priorité devrait être donnée aux centrales au fil de l'eau ne créant pas de modifications au marnage;

Et chaque projet de petite centrale, incluant celles de moins de dix mégawatts (10 MW) devrait être soumis pour évaluation du ministère au BAPE.

265 En ce qui a trait à la gestion de l'eau des Grands Lacs et du fleuve! Le fleuve Saint-Laurent sert de gîte temporaire ou permanent pour de nombreuses espèces aquatiques et aviennes. Le fleuve contient de nombreux milieux très diversifiés et riches au niveau de la faune. Les niveaux du fleuve anormalement élevés ou anormalement bas entraînent des conséquences majeures au niveau des habitats fauniques.

270 De plus, les fluctuations saisonnières sont essentielles au cycle de vie des espèces indigènes qui ont évolué dans les écosystèmes attenants au fleuve.

275 Tout détournement des eaux vers les États-Unis entraînerait une diminution du débit et du niveau d'eau du fleuve. La baisse du niveau du fleuve signifierait la perte de nombreux habitats essentiels aux communautés ichtyennes et aviennes. On sait déjà que les écosystèmes québécois sont déjà menacés par des changements climatiques anticipés.

280 La régularisation des niveaux des Grands Lacs a entraîné des conséquences néfastes pour les écosystèmes du Saint-Laurent. Ainsi, le fleuve a connu des niveaux d'eau extrêmes, au-delà de la normale, et le cycle saisonnier des fluctuations a souvent été désynchronisé.

285 En raison des impacts anticipés sur le niveau des débits des cours d'eau impliqués ainsi qu'en raison des impacts sur la faune et des habitats qui en découleraient, la Fédération croit que:

Toute demande de détournement d'eau des Grands Lacs devrait être rejetée;

290 Toute demande éventuelle de détournement d'eau des bassins transfrontaliers entre Québec et les États-Unis devrait également être rejetée.

Pour ce qui est de la régularisation du fleuve Saint-Laurent, nous croyons que le nouveau plan de gestion devrait tenir compte des aspects suivants:

295 Rendre les eaux vives existantes accessibles à des espèces migratrices en enlevant les entraves à la libre circulation;

Maintenir la superficie des eaux vives;

Maintenir une végétation émergente abondante et diversifiée pour offrir une grande superficie d'habitat;

300 Laisser place à une certaine variabilité annuelle et interannuelle qui respecte les durées d'inondation tolérables pour les groupements végétaux riverains et terrestres et le maintien des conditions favorables pour la faune;

305 Maintenir un niveau stable en période d'hiver;

Établir une durée, un niveau et une période de crue souhaitable pour le poisson;

Éviter des pointes de crue tardives au printemps qui nuisent à la sauvagine;

310

Déterminer une cote minimale qui devrait être dépassée cent pour cent (100%) du temps pour garantir des durées d'inondation suffisantes pour la plaine inondable;

315

Établir une forme de décrue conditionnée par des exigences à la fois du couvert végétal, de la nidification de la sauvagine et de la reproduction des poissons;

Et enfin, fournir une baisse graduelle des niveaux tout au long de l'été.

320

En ce qui a trait à la classification des rivières! Il y a quelques années de cela, le ministère des Ressources naturelles a proposé un programme de classification des rivières. Le ministère de l'Environnement et de la Faune avait également proposé un programme québécois des rivières patrimoniales. Ces deux (2) programmes ont été mis en veilleuse.

325

Vu la pression importante exercée sur les rivières québécoises, nous croyons que le gouvernement doit se doter de programmes accordant une protection particulière à ces dernières. Ainsi la Fédération recommande que:

330

Le ministère des Ressources naturelles mette en place un programme de classification des rivières comportant deux (2) catégories: des rivières à utilisation à des fins prioritaires de conservation, des rivières qui sont présentement vierges; et utilisation à des fins multiples, rivières déjà aménagées à des fins hydroélectriques;

La création d'un comité de déclassification des rivières;

335

Et que tout projet de développement d'une rivière classée à des fins prioritaires de conservation soit soumis au comité de déclassification de ces rivières;

340

Et que Faune et Parcs Québec mette de l'avant un programme de rivières patrimoniales décernant une protection permanente à tous les types de rivières et comportant un cadre légal solide.

345

Protection des rives, du littoral et des plaines inondables! Une proportion importante des rives et des plaines inondables a été détruite ou dégradée par l'urbanisation et la présence d'activités industrielles et agricoles sur tout le territoire. Afin de remédier à ce problème, les zones inondables ont été cartographiées.

350

Le ministère de l'Environnement a enjoint les municipalités à exercer un contrôle efficace sur les aménagements qui peuvent ou ne peuvent être réalisés dans ces zones. Bien souvent, il arrive que ces zones ne sont pas respectées par les municipalités ou les entrepreneurs. Les milieux perdus sont souvent ceux qui sont les plus productifs pour la faune.

Nous croyons qu'une attention spéciale devrait être portée aux aménagements fauniques qui visent à restaurer la qualité et la productivité de ces milieux. Pour ces raisons, la Fédération québécoise de la faune croit que:

355 L'expansion du domaine agricole, du secteur industriel ou des municipalités ne doit pas se faire aux dépens du fleuve, des rivières ou des milieux humides;

360 Le ministère de l'Environnement devrait inciter les municipalités à se conformer au respect des cotes d'inondation et pénaliser celles qui sont en infraction;

Les actions des programmes visant à restaurer ou aménager les habitats fauniques en milieu aquatique devraient être intensifiées;

365 Les interventions dans les milieux humides devraient se limiter aux projets d'aménagement et de restauration des milieux fauniques dégradés.

370 Finalement, la protection des eaux souterraines! Les ouvrages de captage d'eau souterraine occupent des superficies restreintes, toutefois leurs aires d'alimentation peuvent couvrir plusieurs kilomètres carrés. Plusieurs effets peuvent en découler ou être associés à l'exploitation des eaux souterraines.

375 Seuls les captages d'eau à des fins d'approvisionnement d'un réseau de distribution d'eau potable ou à des fins d'embouteillage sont assujettis à une demande d'autorisation du ministère de l'Environnement. Les autres projets de captage échappent à la juridiction du ministère.

Le ministère de l'Environnement a mis de l'avant un projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines qui vise à encadrer l'usage de ces eaux.

380 Les eaux souterraines jouent un rôle important pour la faune québécoise. Pour cette raison, la Fédération appuie le principe de la ressource collective, le principe de la conciliation des usages, le principe de la responsabilité. Et la Fédération croit que:

385 Tout projet de captage ou d'utilisation des eaux souterraines doit être soumis à la procédure d'évaluation environnementale avant son autorisation.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Alors, merci monsieur Gauthier. Vous avez un mémoire substantiel et assez affirmatif.

Je voudrais vérifier un certain nombre de choses avec vous, notamment la dernière proposition qu'il y a en page 29 quand vous dites que:

395

"Tout projet de captage ou d'utilisation des eaux souterraines doit être soumis à la procédure d'évaluation environnementale avant son autorisation."

400

J'imagine que vous voulez dire tout projet d'une certaine grandeur. Est-ce qu'il y a un niveau quantitatif que vous fixez à la procédure?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

405

Il y a aucun niveau quantitatif qui est fixé à cette procédure-là. Nous, on dit que tous les projets qui visent à capter les eaux souterraines, autres ceux qui sont, qu'on avait nommé précédemment, ceux qui parlent pour l'eau potable, l'embouteillage, tous ces projets-là devraient être soumis, indépendamment de la grosseur, à des évaluations environnementales.

PAR LE PRÉSIDENT:

410

Donc vous ne mettez pas de seuil quantitatif?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

415

Non. On met pas de maximum; on met surtout pas de minimum.

PAR LE PRÉSIDENT:

420

Vous mettez pas de minimum.

Par ailleurs, évidemment, vous ne visez pas les besoins individuels d'un individu?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

425

Non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

430

Donc on parle de...

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

435

On parle des ouvrages de captage d'eau souterraine. On parle pas des gens qui ont des veines, des puits installés chez eux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Sinon on n'en finirait pas. Donc vous pensez à des captages municipaux, par exemple?

440 **PAR M. CLAUDE GAUTHIER:**

Non. Les captages municipaux, ce sont des captages qui sont reliés à l'utilisation d'eau potable.

445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., même si ce sont de très grandes quantités?

450 Parce que la proposition du ministère, elle est liée à une quantité, à un certain nombre de mètres cubes par année, voyez-vous. Et en se disant, c'est entendu que le captage individuel, ça va, bon, on commencera pas à empêcher les individus à creuser un puits personnel, ça va.

455 Mais après ça, ce que le ministère avait prévu, c'était la quantité, indépendamment de la nature du projet. Alors que ce soit une municipalité, que ce soit une pisciculture, que ce soit un embouteilleur, la norme, c'est la quantité cueillie.

Vous, vous mettez pas de seuil quantitatif, vous voulez à ce moment-là que tout projet qui n'est pas de caractère individuel soit soumis à la procédure.

460 **PAR M. CLAUDE GAUTHIER:**

On devrait permettre au ministère de fixer un seuil, mais on...

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., mais vous avez pas réfléchi sur la nature du seuil?

470 **PAR M. CLAUDE GAUTHIER:**

Non.

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Parfait. Ça marche.

Madame.

480 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

J'aimerais d'abord une précision de votre part, sur le moment où vous mentionnez à la page 8, qu'à votre avis, le ministère devrait soumettre le secteur des mines et de la métallurgie au PRRI très rapidement.

485

Qu'est-ce que ça veut dire, très rapidement, dans votre esprit, là?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

490

Hier!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

495

Hier!

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

500

Non, je pense que ça fait assez longtemps qu'on a avancé le PRRI, et on a seulement mis en oeuvre sur les pâtes et papiers, et je pense qu'il y a d'autres secteurs qui auraient grandement besoin d'être assujettis au PRRI et on parle principalement de ces deux (2) industries-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

505

À votre avis les mines et métallurgies, en tout cas selon ce que vous écrivez, semblent encore plus pressants mais l'agro-alimentaire, ça viendrait dans un deuxième temps pour vous?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

510

L'agro-alimentaire également, on le mentionne au début de notre mémoire, il y a une problématique qui existe présentement quant à l'utilisation de pesticides et de lisiers, etc. Donc, ce qui est utilisé, on aimerait ça que ça soit réglementé le plus rapidement possible.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

515

Bon. Mon autre question était sur la navigation.

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

520

Pardon, j'ai mal compris!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

525

Sur la navigation, surtout les gros vraquiers, les superpétroliers, sur l'érosion des berges, vous dites que, vous recommandez que la nouvelle réglementation destinée au contrôle de la vitesse des bateaux s'accompagne d'amendes sévères en cas d'infraction, etc.

Comment pensez-vous qu'il y a possibilité de contrôler ça? Est-ce que vous imaginez, soit un système de dénonciation par les citoyens, avec confidentialité.

530 Écoutez, ce qui vient à mon esprit, c'est un exemple personnel, puisque je demeure à l'Île d'Orléans, et il arrive souvent la nuit, l'été, que ce sont les vagues qui nous réveillent et on constate qu'il y a un immense bateau qui vient de passer à toute vitesse. On sait bien qu'il va plus qu'à quinze (15) noeuds, là, bon.

535 Et comment pouvez-vous contrôler ça pour arriver à des amendes?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

540 Bien présentement, la Garde côtière canadienne a lancé un nouveau système pour les opérateurs de petites embarcations pour ramasser des moyens financiers pour, entre parenthèses, assurer une meilleure surveillance et une meilleure coordination de la marine marchande et de la marine plaisancière.

545 Donc, je pense que la Garde côtière canadienne devrait faire son travail dans ce but-là, avec les moyens qu'ils vont avoir, qui vont être rendus disponibles.

550 Et une autre chose, c'est qu'on a ici, sur le fleuve Saint-Laurent, l'Association des pilotes qui, je pense, devraient être des personnes responsables et responsabilisées à l'effet de voir à ce que les vitesses soient bien respectées. Parce que le pilote qui est là est là pour vraiment diriger le bateau et il devrait avoir au moins la conscience professionnelle de ne pas dépasser les limites de vitesse qui lui sont permises.

555

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

560 Vous souhaiteriez une démarche du côté de cette association-là, parce que la Garde côtière, bon, elle peut être aux Escoumins, à Tadoussac, à Québec, mais entre les deux (2) c'est rare qu'elle peut combler tous les espaces pour faire de la surveillance et un bateau peut ralentir, face à un port important.

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

565 Sauf que c'est la même chose sur les routes. La police, elle peut être à Québec mais ça empêche pas quelqu'un de rouler à Trois-Rivières.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

570 Voilà!

Bon, je ne retrouve pas mon autre question, je me suis fait prendre par surprise, c'est vrai!

575 Oui, bien, ça avait trait à la création de votre comité de déclassification des rivières, tout cet aspect-là, ne croyez-vous pas qu'il puisse être déjà inclus dans le projet de gestion par bassin versant?

580 Si tout va selon ce que nous avons présentement devant nous, et que le gouvernement décidait d'aller de l'avant dans ce que le COBARIC par exemple avance, est-ce que les groupes qui seraient à la tête des comités de bassin versant, avec consultation populaire, ne pourraient pas avoir, parmi leurs prérogatives, de décider de l'usage des rivières?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

585 Je me dois de vous ramener il y a quelques années en arrière, où quand le ministère des Ressources naturelles avait amené son projet de classification des rivières. Nous avons, à ce moment-là, déposé au ministère des Ressources naturelles un projet qui allait à l'encontre de ce qu'ils voulaient faire. Nous, on voulait déclasser les rivières, un groupement de déclassification.

590 Autrement dit, on parlait sur le fait que toutes les rivières étaient classées rivières patrimoniales et, par la suite, on faisait l'étude à savoir qu'est-ce qu'il y avait dessus. À partir de ce qu'il y avait sur les rivières, à ce moment-là, on allait en déclassant les rivières, de rivière patrimoniale à une rivière qui pouvait être à usages multiples ou etc.

595 Il y a des rivières ici au Québec, et il y en a plusieurs, qui sont encore des rivières vierges. Et on parle de rivières patrimoniales, mais qui va le décider.

600 Donc nous, on dit, on devrait classer toutes les rivières comme étant des rivières patrimoniales et à partir de là, les gens qui habitent les bassins versants, ou appelez-les comme vous voulez, les gens qui habitent la région devraient voir qu'est-ce qu'il existe sur ces rivières-là et à partir de là, les déclasser pour en arriver à dire, cette rivière-là, c'est une rivière patrimoniale, cette rivière-là est une rivière qui est à usages multiples, cette rivière-là, exemple, la rivière Saint-Maurice, qui a déjà douze (12) barrages dessus, ce sera sûrement pas une rivière qui va être classée rivière patrimoniale. Le seul patrimoine qu'il y a dessus, c'est les barrages qui sont là. Mais c'est pas une rivière qui serait une rivière du patrimoine. Donc, c'est une rivière qui est facile à déclasser.

610 Mais on devrait partir en disant, elles sont toutes classées patrimoniales et faire une étude avec les gens du milieu, parce que c'est eux qui sont les mieux placés pour savoir qu'elle est la valeur de leur rivière, et ces comités-là pourraient juger, de voir la classification, où ils veulent classer leur rivière.

615 Et on pense, nous, que c'est la façon que ça devrait se faire, parce que les gens du milieu sont ceux qui connaissent leur rivière.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

620 Vous déclarez d'entrée de jeu, dans votre mémoire, que l'eau est un habitat faunique. Est-ce que cette déclaration, ce principe général, puisque vous l'avez même mis sur la page couverture, doit influencer, selon vous, la gestion.

625 Est-ce que ça devrait être une priorité de gestion dans certains cas ou si l'eau, bon, étant aussi une ressource, un élément essentiel à la vie, un solvant, est-ce qu'on devrait considérer l'eau, la politique sur l'eau comme certains nous l'ont conseillé, comme étant la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ou si, dans votre esprit, quand on dit la politique de gestion de l'eau, c'est suffisant?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

630 Moi, je dois dire que ce qui nous avait surpris dans la première tournée, c'était le manque - on pensait au début, quand la première tournée a été faite, qu'on était pour parler d'embouteillage de l'eau tout le temps de la consultation publique.

635 On a dit, il faudrait peut-être rappeler aux gens que l'eau, c'est pas seulement quelque chose qu'on boit, c'est pas seulement quelque chose qu'on regarde passer en avant de chez nous, c'est un habitat, c'est une maison qui appartient, si on est un pêcheur de saumon, il appartient au saumon, si on est un pêcheur de truite, il appartient à la truite. Et ces poissons-là, les habitants de cette eau-là doivent se nourrir, il doit y avoir une biodiversité à l'intérieur d'une
640 rivière.

645 Donc pour nous, si vous allez demander à quelqu'un, la compagnie 1-2-3 bouteilles d'eau, ils vont dire que pour eux autres, c'est une bouteille d'eau. Mais pour nous autres, à la Fédération, c'est une maison, c'est un habitat, et pour nous, on doit reconnaître l'eau comme étant un habitat faunique, un habitat où il y a de la biodiversité, et on se doit de conserver cette biodiversité-là de quelque manière que ce soit.

650 Il faut, sinon la conserver telle qu'elle est, au mieux l'améliorer. Et je pense que Saint-Laurent Vision 2000 a des projets dans ça.

655 On parlait tout à l'heure des papetières, il y a des papetières, des compagnies de papiers qui étaient les plus polluantes au Canada, qui ont fait de l'amélioration, je dirais pas qu'on va boire à la sortie de l'usine, mais je peux vous dire une chose, je serais sûrement moins malade boire là que si j'avais bu là il y a dix (10) ans. Donc il y a une évolution qui s'est faite.

C'est un habitat faunique qui s'est amélioré, qui a redonné vie à des choses.

660 Le marnage, l'érosion des berges, etc., c'est des choses qui sont un phénomène naturel, mais qui ne doit pas être amplifié par la main de l'homme.

Donc pour nous, l'eau c'est un liquide qu'on peut boire, c'est un liquide qu'on peut voir passer, sur lequel on peut naviguer, mais pour nous, à la Fédération, c'est principalement un habitat faunique, c'est une maison, et on se doit de protéger cette maison-là du mieux possible.

665 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

670 Vous avez documenté un petit peu la problématique du dragage. Il y a certains biologistes qui nous ont mentionné, à la Commission, qu'ils faisaient l'examen du dragage des quais de Sorel, que le lestage de sédiments dans le lac Saint-Pierre, selon les pêcheurs commerciaux, avait favorisé la création de nouveaux habitats et même augmenté le succès de pêche la saison suivante. Donc, il y avait une espèce d'élément positif dans le largage de sédiments dans le lac Saint-Pierre.

Pensez-vous que c'est possible?

675

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

En Floride, quand un bateau ne sert plus, on l'amène à peu près à deux (2) kilomètres, trois (3) kilomètres, puis on le fait couler pour faire un récif, pour faire de l'abri pour les poissons.

680

C'est sûr que si on prend cinquante-soixante (50-60) tonnes de sédiments puis qu'on fait une île avec sur le lac Saint-Pierre, inévitablement, ça va devenir un habitat faunique, ça va devenir un abri, ça va devenir une île. Il y a des îles présentement, sur le lac Saint-Pierre, qui sont le résultat de dragage.

685

Mais nous, ce qu'on voit dans le dragage, c'est que, lorsqu'on va draguer le fleuve Saint-Laurent, on va permettre à des bateaux de plus gros tonnage de se rendre à Montréal, donc si le plus gros tonnage se rend, il y a plus de profits, il y a plus d'argent, donc on dit que les retombées monétaires de ça, parce que le Port de Montréal va faire plus d'argent - c'est comme la saucisse, plus de gens en mangent, plus elles sont plus fraîches, etc., etc. - donc on dit que l'augmentation devrait permettre d'avoir un fonds pour s'assurer de préserver des habitats fauniques et de préserver le marnage, pas le marnage, mais l'érosion des berges, aider à la restauration, etc.

690

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

695

Oui, sur le fonds, j'ai bien compris votre proposition sur le fonds, mais...

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

700

Je m'en venais à répondre à votre question!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, allez-y! Je voulais vous ramener à la question.

705

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

Et pour répondre à votre question, comme je vous ai dit tout à l'heure, probablement que le fait du dragage et de l'accumulation des sédiments va faire d'autres habitats fauniques, va être vraiment, aider la faune aquatique.

710

Mais que le tas de roches soit là est un avantage, mais qu'est-ce qui sort du tas de roches n'est peut-être pas un avantage pour la faune.

715

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, des nouveaux habitats, sauf que c'est des espèces différentes.

L'esturgeon jaune qui est un poisson de profondeur a été quasiment éliminé de ces zones-là parce qu'on remplissait les fosses du lac Saint-Pierre.

720

C'est pour ça que je vous pose la question, ça m'apparaît être une question importante, je sais pas si vous avez une opinion là-dessus.

725

Parce que la pratique, c'est de prendre les sédiments dragués et de les lester dans des sites qui sont actuellement situés au coeur du lac Saint-Pierre, dans la courbe de Yamachiche. Il y a des biologistes qui disent qu'il y a des effets positifs, il y en a d'autres qui disent que non, ça devrait pas être fait et qu'on devrait utiliser ces sédiments-là, par exemple, pour stabiliser les îles de Sorel et faire des aménagements de berges, et-ou les déposer dans des sites terrestres.

730

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

Moi, je vais donner une réponse qui va être ambiguë, les deux (2) sont bons. Entre deux (2) maux on prend le moindre. Je pense que les sortir du lac Saint-Pierre serait idéal.

735

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Bon. O.K.

740

Dernière question, quel rôle voyez-vous aux chasseurs et aux pêcheurs dans les comités de gestion par bassin versant?

PAR M. CLAUDE GAUTHIER:

745 Bien écoutez, présentement, les chasseurs et les pêcheurs au Québec sont ceux qui investissent le plus dans l'acquisition, la restauration et l'aménagement d'habitats fauniques, restauration de rivière, etc. Et il y a de plus en plus un intérêt de la part des associations membres chez nous, également de l'organisme qui va nous suivre, qui est la Fondation de la faune, d'investir dans l'amélioration et la gestion des bassins versants.

750 Et la gestion par bassin versant se résume à une chose, c'est le dernier tronçon de rivière de ce bassin versant là étant le récepteur, mais c'est à l'avantage des gens de travailler à ce que, lorsque le capillaire qui est en haut envoie l'eau jusqu'au récepteur, bien, qu'elle soit propre, qu'elle soit bien nettoyée, qu'elle soit également un habitat faunique qui est respectable.

755 Donc, gestion par bassin versant, oui; gestion par bassin versant à tout prix, peut-être pas, parce que ça va nous amener dans des difficultés interrégionales et inter MRC. Parce qu'il y a beaucoup de gens qui calculent que la portion de rivière qui passe chez eux est à eux autres puis il y a personne d'autres qui devrait leur parler.

760 Donc, il y aurait beaucoup de travail de conciliation, de coalition à faire pour être capable de gérer par bassin versant. Mais c'est une approche qui est très acceptable.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

765 Mais vous voyez les chasseurs et les pêcheurs autour de la table dans les cas où il y en aurait?

770 **PAR M. CLAUDE GAUTHIER:**

Bien comme je vous dis, c'est ceux qui travaillent le plus présentement pour ces travaux-là, puis voir à ce que ça se fasse.

775 Vous savez, il y a au-delà de mille (1000) nichoirs, deux mille (2000) nichoirs à canards autour du lac Saint-Pierre; il y en a environ douze (1200) à dix-huit cents (1800) au lac Saint-Jean, et ce sont tous des bénévoles qui, l'hiver, vont les vérifier, les nettoyer, les remplacer, les réparer, et pour le simple plaisir d'avoir plus de canards.

780 C'est vrai qu'on a une idée en arrière la tête, on veut en tuer lorsque la chasse rouvre, sauf qu'on a connu une amélioration assez importante de la qualité et la quantité des animaux par des plans de gestion auxquels les chasseurs et les pêcheurs s'impliquent et travaillent bénévolement là-dedans, puis on a des organismes également gouvernementaux qui nous aident.

785

PAR LE PRÉSIDENT:

790 Ça va?

Une dernière petite question, en page 23 de votre mémoire, vous avez la phrase suivante:

795 "Rendre les eaux vives existantes accessibles à des espèces migratrices en enlevant les entraves à la libre circulation."

Voulez-vous m'expliquer ce que ça veut dire?

800 **PAR M. CLAUDE GAUTHIER:**

Il y a des endroits où on a fait des digues ou des barrages stationnaires, qui sont dans des endroits d'eaux vives, c'est pas seulement sur le fleuve Saint-Laurent, il y a d'autres endroits où ça existe, où les espèces migratrices, le saumon, d'autres espèces qui vont frayer en rivière, n'ont pas accès à ces endroits-là parce qu'il y a des seuils ou des obstacles qui sont là permanents.

Donc, il devrait y avoir des montaisons, des échelles pour faciliter le voyage de ces espèces-là.

810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc, il s'agit pas d'enlever les barrages, mais de favoriser la circulation.

815 **PAR M. CLAUDE GAUTHIER:**

C'est ça, c'est ça. En faisant des escaliers, des échelles, des passes migratoires, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

820 Ça marche. O.K.

Merci monsieur, monsieur Grégoire, monsieur Gauthier.

825 **PAR M. CLAUDE GAUTHIER:**

Je vous remercie beaucoup.

830

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'invite maintenant les représentants de la Fondation de la faune du Québec.

835

Vous pouvez vous approcher une troisième chaise, si vous voulez. Non, ça va.

Alors bonsoir messieurs.

840

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

Bonsoir, monsieur Beauchamp, monsieur Genest, madame Gallichan. Je suis Bernard Beaudin. Je suis président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec.

845

Claude Grondin, biologiste, m'accompagne, ainsi que Ronald Greendale, qui s'est isolé un peu dans le coin, qui a contribué naturellement, et qui est biologiste aussi, qui a une forte expertise, qui a contribué à la rédaction de ce mémoire-là.

850

Or, tout d'abord, une brève présentation de la Fondation de la faune. La Fondation de la faune du Québec est un organisme, je dirais mixte, en partie gouvernemental, en partie privé. Son action, c'est de supporter financièrement et techniquement les initiatives du milieu en matière de conservation de la faune.

855

Donc notre mission, c'est la cohabitation, c'est de supporter l'action d'organismes qui, au Québec, ont des solutions concernant la cohabitation de la faune et du restant de nos activités humaines sur le territoire.

860

Par là, la Fondation a supporté au-delà de mille trois cents (1300) projets, cent millions de dollars (100 M\$) qui ont été investis dans ces projets-là, plus de six cents (600) organismes ont bénéficié du support de la Fondation de la faune, en fait c'est une armée au Québec, c'est des milliers de personnes qui travaillent pour nous, qui travaillent pour le Québec, afin d'assurer le développement de la faune un peu partout.

865

Notre expertise dans l'eau est quand même assez vaste, parce que quatre-vingts pour cent (80%) de nos investissements ont été jetés à l'eau, dans les cours d'eau, dans les lacs et les rivières, les marais.

PAR LE PRÉSIDENT:

870

Au bon sens du terme!

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

Absolument, absolument. C'est une image!

875

En fait, on est intervenu dans au-delà de quatre-vingts (80) rivières, quatre cents (400) lacs, au Québec, et on détient d'ailleurs trois mille (3000) hectares de milieux humides.

880 Nous, en premier, on vous dit que l'eau, c'est la vie. Je pense que la priorité, vous savez, si on était poisson, cette Commission n'existerait pas, parce qu'au bout de trois (3) minutes, on serait mort. Donc, on se poserait pas la question à quoi sert l'eau. L'eau, c'est la vie, en premier et avant toute chose.

885 Je pense que, vous savez, dans la nature, il y a pas de droit, c'est une éternelle compétition pour la survie. Le droit c'est quelque chose qui est associé à l'être humain, c'est la façon dont on a appris à cohabiter, c'est nos règles de droit, on est une société de droit.

890 Je pense que l'eau doit s'associer au droit, premièrement, et je pense que les êtres humains ont droit à l'eau avant toute chose. C'est un élément essentiel à la vie, autant que l'air. Donc, je pense que toute politique concernant l'eau doit, premièrement, s'asseoir sur un principe, nous, qui nous apparaît premier, c'est que les êtres humains ont le droit à de l'eau, avant toute chose.

895 D'autre part, c'est une question d'éthique, je pense que la vie a besoin de l'eau, et que toute politique au Québec doit aussi reconnaître et devrait prioriser que les autres formes de vie ont besoin aussi de cette eau-là, et que toute politique au Québec devrait, en premier, s'articuler autour, je dirais de droit, pour ceux qui vivent, de droit à cette eau, en fait.

900 Et nous, ça nous apparaît comme étant des éléments essentiels, je dirais, d'une politique au départ, pour assurer justement la survie, notre survie et la survie des espèces.

905 Je dirais après ça, écoutez, on a participé à la première rencontre, en 97, on avait constaté alors que dans le document de référence, il y avait aucune référence à l'eau comme milieu de vie, comme milieu supportant des habitats pour les poissons.

910 On remarque maintenant aussi que dans le nouveau document qui nous a été déposé, la référence est quand même très ténue, elle est très faible. Ça nous inquiète quand même passablement.

915 Vous savez, dans notre mission, la Fondation de la faune, nous qui sommes dans le fond un peu mandatés au gouvernement pour supporter les actions du milieu, pour assurer cette concertation, pour assurer, je dirais cette dynamique d'équilibre, ça va être assez difficile de maintenir notre mission si, dans une politique, on oublie la faune. C'est une chose qui serait extrêmement regrettable.

920 Vous savez, pour assurer la cohabitation, il faut donner des forces à tous ceux qui, au bout de la ligne, doivent concilier les usages multiples. Et on croit que la faune doit être citée à un titre extrêmement important au sein d'une politique gouvernementale concernant la gestion de l'eau. Sinon, ce serait profondément nuire, je pense, à notre mission, à la mission des milliers d'organismes qui attendent un support de nous, et qui veulent contribuer aux solutions de la cohabitation au Québec.

Vous savez, il faut pas, comme certains états, ramener l'ensemble des problèmes de cohabitation de gestion à une seule décision administrative ou une seule décision politique. Parce qu'à ce moment-là, on force les organismes de déboucher du côté de la contestation, plutôt que de contribuer aux solutions comme ils le font au Québec.

925

Donc, je pense qu'il serait extrêmement important de corriger le tir, actuellement, et d'inscrire dans une politique, je veux dire, la nécessité de l'eau pour la faune et pour les activités associées à la faune.

930

Pourquoi, je dirais aussi, la nécessité économique, bien, c'est parce qu'il faut se rappeler que la faune contribue au Québec, globalement, pour trente-cinq mille (35 000) emplois, trente-quatre mille (34 000) emplois.

935

Je m'excuse de vous perdre dans mon texte, mais je le suis pas à la note, j'en fais un résumé et j'essaie de vous passer l'essentiel du message, ce que vous m'avez demandé!

PAR LE PRÉSIDENT:

940

C'est ça, c'est pas grave; nous autres, on se cherche dans le document, on a mis des notes, etc. Ça fait partie du jeu, ça. C'est correct!

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

945

Parfait, excellent! Alors, c'est pas pour vous perdre, c'est pour essayer de vous expliquer l'essentiel de ce document.

950

Et l'essentiel, ce qu'on cherche à vous dire, c'est que la faune en termes économiques, c'est important. C'est, au Québec, deux milliards et demi de dollars (2 ½ MM\$) de chiffre d'affaires; c'est trente-quatre mille (34 000) emplois.

955

Le poisson, au Québec plus spécifiquement, c'est un point quatre (1,4 MM\$), un point six milliard (1,6 MM\$), c'est dix-neuf mille (19 000) emplois. Vous savez, c'est plus que l'automobile au Québec. C'est plus que n'importe quelle usine d'embouteillage additionnées les unes sur les autres, vous atteindrez pas ce chiffre-là.

960

Vous savez, au plan international, on dit souvent, écoutez, la faune, la pêche, c'est important, c'est un point un milliard (1,1 MM) de Québécois qui pratiquent la pêche. C'est aussi une valeur touristique importante. On a quatre mille cinq cents (4500) rivières, un demi-million (½ M) de lacs, un immense fleuve. Vous savez l'aspect touriste est important, c'est la première industrie française, le tourisme. C'est la plus importante, celle qui rapporte le plus d'argent.

La plus grande industrie touristique au monde, elle est américaine, O.K.

965 Nous, nos cathédrales, où elles sont? Vous savez, on n'a pas deux mille (2000) ans d'histoire. Nos cathédrales sont dans nos rivières. On a quatre mille cinq cents (4500) cathédrales.

970 Au plan, je dirais, de la comparaison ou si vous voulez des avantages comparatifs, la nature, l'eau est un élément stratégique au Québec, uniquement pour l'avoir sur son territoire.

 Donc une politique doit s'articuler aussi sur la conservation de ces espaces-là et aussi en matière de faune, je le répète.

975 Notre action maintenant, si on a eu une action avec les organismes, on a eu aussi une action sur la concertation. Pour nous, vous savez, on finance aucun projet s'il fait pas le consensus dans le milieu. Nous, on pense qu'aucun projet d'aménagement faunique ne peut être réussi - vous savez, en fait, une restauration, un projet d'aménagement faunique, on a toutes les technologies pour le réaliser, son seuil d'achoppement c'est l'incapacité que les gens
980 auront d'aller chercher, dans le milieu, l'appui ou un consensus.

 Un projet de restauration de rivière, vous savez, on le remarque, on l'a écrit, on l'a étudié, on l'a recherché, subit un échec parce que dans le fond, on ne réussit pas à avoir le consensus.

985 Donc une stratégie de conseil de bassin nous apparaît indispensable, incontournable.

 Nous avons contribué, la Fondation de la faune, d'ailleurs on finance déjà depuis plusieurs années quatre (4) projets pilotes de conseils de bassin, très différents de la rivière Chaudière, du COBARIC, un sur la rivière Sainte-Anne, un sur la rivière Etchemin, un sur la rivière Saint-Jean au Saguenay, qui est une rivière qui a été détruite suite aux pluies diluviennes,
990 et la rivière des Escoumins qui est cogérée par une communauté autochtone et par les Québécois.

 Sur la rivière Sainte-Anne, pour vous dire - et nous, le moyen qu'on a valorisé, ce sont des conseils de bassin légers, représentant l'ensemble des utilisateurs du milieu, donc c'est une
995 table de concertation, et comme moyen d'en arriver à des solutions, c'est des contrats de rivière.

 La rivière Sainte-Anne, ils ont signé à date cinq mille (5000) contrats de rivière. Il y a pas plus grande réussite au Québec...

1000 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

 Pourriez-vous nous préciser, est-ce qu'il s'agit de la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade ou de la rivière Sainte-Anne...

1005 **PAR M. BERNARD BEAUDIN:**

 Sainte-Anne-de-la-Pérade, c'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1010

C'est celle-là. Merci.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1015

Or, une stratégie de conseil de bassin nous apparaît indispensable. Elle a pas nécessairement besoin d'être, je dirais monolithique; vous savez, nos bassins ne sont pas les bassins européens. En France, la moyenne des bassins, c'est trois millions (3 M) d'habitants, c'est pas le cas au Québec.

1020

Nous, on pense que l'élément de solution qu'on a proposé au Québec, avec nos conseils de bassin formule légère, avec un contrat de rivière qui est un contrat moral, règle beaucoup de problèmes.

1025

D'ailleurs, le 20 novembre, à La Baie, il y a un colloque, sous les égides d'ailleurs de la Fédération québécoise du saumon atlantique, où le conseil de bassin formule Fondation de la faune, les contrats de rivière, est un élément de solution qu'on propose à l'aménagement intégré des ressources forestières, auprès du monde municipal et auprès des organismes de la faune.

1030

Donc on croit qu'une stratégie, qui fait appel à des moyens simples et légers, peut largement contribuer à la conciliation des intérêts. Vous savez, les intérêts des gens de la faune sont relativement importants.

1035

Vous savez, la faune, c'est pas, il y a pas que nous, on dit pas, regardez, la faune est un moyen unique, non, il doit faire partie de la solution et c'est un des éléments, je dirais, de la solution.

1040

Je pense à la Communauté économique européenne qui a choisi le saumon atlantique comme symbole de la restauration du Rhin. L'Angleterre a choisi le saumon atlantique comme symbole de la restauration de la Tamise. Quand le saumon remonte sous le pont de Londres, vous savez, ça porte en soi un message important. Quand il n'y était plus depuis plusieurs décennies.

1045

En soi la faune est aussi un élément moteur pour rassembler, réunir et concerter les organismes. C'est un indicateur biologique aussi.

1050

Or, je pense que dans toute stratégie, et on en donnait quelques exemples, que ce soit dans les SDAGE en France, et de plus en plus on intègre, et remarquez bien, au départ, en France, on avait oublié la faune; tranquillement, on l'intègre de plus en plus, parce que c'est un élément dynamique, c'est un élément dans lequel les communautés s'identifient plus facilement, parce qu'il apporte - vous savez, reconnaître dans la qualité de l'eau sa qualité intrinsèque est très difficile. Par contre, la présence du poisson et de certaines espèces indiquent justement cette qualité-là.

1055 Et la faune, en soi, est un élément, est un bioindicateur de qualité pour amener les communautés à s'engager.

1060 Or, je pense que sur les exemples des SDAGE, qui sont justement, si vous voulez, les schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau en France, et aussi, je veux dire, sur le grand fleuve Tennessee où il y a effectivement une concertation globale de l'ensemble du fleuve à partir d'une compagnie qui distribue l'électricité, mais qui a comme mandat aussi de concerter et d'intégrer les préoccupations aussi de la faune, et qui contribue elle-même à évaluer les indicateurs biologiques qu'est la faune et, je veux dire, à assurer sa pérennité, sa survie et aussi l'apport qu'il représente en termes d'économie un peu partout.

1065 Moi, je me rabats sur un exemple. On a un partenariat privilégié, la Fondation de la faune, avec la Ville de Québec présentement, dans le cadre de la restauration de la rivière Saint-Charles. C'est un projet tout à fait unique.

1070 Il y a tout le projet, je dirais, le volet épuration de l'eau.

1075 Ce qui est intéressant dans le bassin de la Saint-Charles, c'est un bassin d'eau dont la moitié du débit sert à l'alimentation en eau potable, O.K. Par contre, la partie aval de la rivière sert d'égout. La rivière déborde cinquante-soixante (50-60) fois par année et l'ensemble des égouts se ramassent là, donc ça en fait la rivière la plus polluée.

1080 Donc, il y a deux (2) éléments stratégiques à la restauration de la rivière, c'est autrement dit des bassins de captage qui vont permettre le traitement de ces eaux de débordement là, mais en même temps - et ça, ça représente peut-être cent vingt-cent trente millions de dollars (120 M\$-130 M\$) d'investissement - il y a un autre volet que la Ville de Québec a accepté d'intégrer dans sa stratégie, qui va coûter au-delà de onze millions (11 M\$), peut-être même quatorze millions de dollars (14 M\$), qui est l'enlèvement des murs, la restauration du lit de la rivière pour le poisson.

1085 Donc on commence, dès 2000, par plusieurs phases, à refaire la rivière Saint-Charles pour le poisson, pour la faune. Donc, recréer des herbiers, recréer des stratégies, je veux dire, d'intégrer des stratégies je dirais de modification du parcours de la rivière dans son lit, d'intégrer des zones de frai, des abris pour le poisson, de refaire les berges, des zones de nidification pour les oiseaux.

1090 Donc un projet qui intègre totalement la faune et ça va être un projet gagnant, absolument gagnant, on est certain d'aller chercher par là l'appui de la communauté et c'est par cette formule-là que ce projet-là, je dirais, va être le plus agréable aux citoyens de la ville et qui, probablement, va offrir un attrait touristique important même, une fois terminé, et va donner une image de la Capitale nettement améliorée.

1095

Or, je pense qu'une stratégie qui intègre la faune dans la gestion de l'eau est un incontournable et vous ne pouvez, je pense que c'est essentiel que vous intégriez les besoins de la faune dans toute politique concernant l'eau au Québec.

1100 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105 Merci.

Parmi les choses que vous avez évoquées, vous avez évoqué évidemment le peu de place que semble avoir occupée la faune dans le débat.

1110 On doit dire une chose, si on regarde par exemple le document de consultation de départ, produit par le ministère, et si on regarde les portraits régionaux, vous avez dû vous apercevoir que dans les portraits régionaux, la place de la faune était beaucoup plus importante et fort intéressante.

1115 Et vous avez tout à fait raison, c'est un bon révélateur de l'état d'un écosystème et de la santé de l'eau.

1120 De ce côté-là, j'aimerais vérifier une chose avec vous. Le ministère de l'Environnement a été élargi pendant quelques années pour devenir le ministère de l'Environnement et de la Faune, et on a vu la décision inverse, il y a à peu près un an, de reséparer, de rediviser la faune, de sortir la faune du ministère de l'Environnement.

Quel est votre commentaire sur cette chose-là, à partir de votre point de vue à vous?

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1125 Excusez si j'en ris!

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Mais c'est une question innocente, alors!

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1135 Vous savez, en soi, probablement qu'une large part de cette décision est plus une décision politique, c'est pas une décision rationnelle.

Vous savez, la faune va devoir cohabiter en soi. Et la Fondation de la faune travaille en partenariat avec le monde de l'agriculture, le monde de la forêt, le monde de l'énergie, je veux dire, nous, on est une machine à solutions, on n'est pas une machine à problèmes.

1140

En soi on travaillait, pour nous, en ce qui nous concerne, déjà avec l'ensemble de ceux qui ont une activité sur le territoire.

1145

Maintenant, les organismes de la faune, je pense, sont parmi les plus actifs au niveau des solutions à apporter. Et je crois pas que la nouvelle structure handicape ces organismes-là. En tout cas, je pense pas qu'on nuit à personne pour l'instant, l'avenir nous le dira. Et je pense que ça appartient à ceux qui la dirigent maintenant, à leur capacité à trouver, je dirais des solutions à la cohabitation.

1150

Dans le fond, on est condamné à cohabiter, vous savez, monsieur Beauchamp, et en soi la cohabitation appartient pas aux structures, appartient aux individus qui, comme vous ou comme moi, vont vouloir régler ces problèmes-là.

1155

Donc, dans ce sens-là, la structure ne nous dérange pas trop. Alors, je m'excuse de contourner un peu la réponse!

PAR LE PRÉSIDENT:

1160

Non, non, mais c'est correct, parce qu'au contraire de ce que vous dites quand vous dites, dans les portraits régionaux, l'absence de mention des espèces et des habitats marins...

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1165

Je comprends par votre question, vous dites...

PAR LE PRÉSIDENT:

1170

... au contraire, dans les portraits régionaux, il y en a beaucoup. Il y avait une partie fort importante, dans chacun des portraits régionaux, sur les espèces vivant dans les eaux et il y avait là-dessus un portrait qui était révélateur sur les espèces qu'on trouvait, les espèces qui étaient en danger, etc.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1175

Vous savez, quand on parle, parce que j'aime bien être précis au départ, pour nous, quand on parle de la vie en soi, notre vie à nous autres, d'êtres humains, et la vie animale, ça nous apparaît essentiel, je pense qu'il faut mettre, au-delà du commerce, un certain nombre d'éléments.

1180

Je veux dire, si on a, je veux dire, on vit dans, je dirais, dans une économie de marché, on n'est pas nécessairement dans une société de marché. Et je pense que le rôle d'une société est d'aller au-delà du marché et se donner parfois des principes associés à la vie qui vont au-delà du commerce aussi.

1185 Et dans ce sens-là, l'eau, pour nous, s'il y a un élément dynamique commercial auquel on renonce pas, écoutez, nous autres mêmes on en fait du commerce, je vous l'ai dit, dans le fond, la faune, on la cultive, on la récolte et elle génère une économie, on a aussi une action sur les espèces en difficulté, en danger ou en voie de disparition, et il faut avoir ce concept-là, et dans le fond, c'est un peu aussi ce qu'on vous disait concernant l'eau, dès le départ.

1190

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas de problème avec ça.

1195

Monsieur Genest!

1200

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors monsieur Beaudin, je retiens que vous avez dit que la décision de modifier le ministère de l'Environnement et de la Faune est une décision politique, donc une décision pas rationnelle.

1205

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

Non, pas du tout.

1210

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

C'est ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est au verbatim, alors je vous donne l'occasion de la modifier!

1215

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

C'est pas nécessairement une décision administrative.

1220

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Bon, d'accord.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1225

C'est de la rationalité administrative, je pense que...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1230 Non, mais c'est parce que c'est ce que vous avez dit tout à l'heure. C'est une décision politique, donc pas rationnelle; je vous donne l'occasion de préciser, parce que vous savez que nos transcriptions sont publiques.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1235 Oui. Si vous voulez!

1240 La rationalité, je dirais qu'une décision de créer la Société Faune et Parcs relève, puis c'est évident, écoutez, quand on organise un gouvernement, c'est l'appareil politique qui organise la structure gouvernementale, et c'est tout à fait son mandat et c'est tout à fait sain que ce soit comme ça.

Vous savez, on est dans une démocratie et le sens de la démocratie, c'est la politique qui est là, et c'est tout à fait du droit, du politique, et c'est sain que ce soit comme ça. O.K.

1245 Mais quand je vous dis que la rationalité administrative, O.K., aurait pu être différente de celle-là, mais qu'en soi la structure n'a aucune importance sur les grands résultats qu'on va obtenir en cohabitation...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1250 Tout à fait, nous avons bien compris votre réponse.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1255 ... mais qui va être associée à la qualité des gens et de ceux qui vont vouloir faire quelque chose.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1260 Mais c'est pas l'intention de ma question.

1265 Moi, je voudrais vous poser une question sur les terres privées. Comment croyez-vous que les aménagements d'habitats fauniques peuvent se réaliser, vous avez sûrement l'expérience là-dessus, sur les terres privées.

Est-ce que la protection des habitats sur les terres privées doit, selon vous, utiliser des outils réglementaires ou si une approche comme celle que vous utilisez est suffisante?

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1270

Bien moi, je pense que notre approche est extrêmement efficace. Il manque un instrument au Québec, et j'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs moments, pour être plus efficace, il faudrait qu'on puisse, de façon directe, faire comme on fait aux États-Unis et dans le restant du Canada, à savoir des servitudes de conservation.

1275

Actuellement au Québec, on ne peut pas atteindre facilement des servitudes de conservation parce qu'on est sous le régime Napoléon, en fait le régime civil Napoléon, qui prescrit qu'une servitude c'est un droit, comme le droit de passage, en fait, qui est inscrit à l'acte de propriété. Il faut avoir, je dirais, un besoin inscrit dans une propriété voisine à la propriété sur laquelle on veut une servitude, O.K.

1280

Dans le restant de l'Amérique, on peut aller chercher une servitude au-delà, je dirais, du fait qu'on ait une propriété à proximité de cette propriété-là. Ce qui fait en sorte que ça complique un peu nos stratégies au Québec.

1285

Actuellement, il y a un comité, monsieur Bégin a même été sensibilisé, Faune et Parcs aussi, et actuellement, je sache, que la Commission Bédard sur la fiscalité municipale a accepté les recommandations qui ont été acheminées via nos groupes et nos associations, et que tout le monde veut actuellement modifier les règles du jeu au Québec pour faire en sorte qu'on puisse aller chercher des hypothèques de conservation.

1290

À partir du moment où on pourra aller chercher des hypothèques de conservation sur les territoires privés, on pourra mener beaucoup plus facilement des mesures de conservation et on ne sera pas obligé - vous savez, aux États-Unis, des territoires conservés, il y en a dix (10) fois plus conservés par des "land trust" que par des parcs de conservation d'État.

1295

Alors moi, je pense qu'il serait important au Québec qu'on se munisse de ce moyen-là pour, justement, mettre à contribution les propriétés privées en matière de conservation et c'est évident que pour nous, ça pourrait décupler nos moyens d'intervention.

1300

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord.

1305

Vous avez parlé d'une formule légère pour la gestion par bassin versant, du contrat de rivière, et vous avez mentionné l'expérience française, là, du SDAGE, du Schéma directeur de l'aménagement de l'eau.

1310

Dans la formule française, le contrat de rivière est un peu l'ancêtre du SAGE et du SDAGE, SAGE étant les Schémas d'aménagement de gestion de l'eau au plan local et le SDAGE étant par bassin versant, il y en a six (6) SDAGE en France, est-ce que vous voyez ça de la même façon, c'est-à-dire que le contrat de rivière fasse partie du schéma directeur de l'eau d'un bassin versant?

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1315

Écoutez, moi, je pense qu'on doit en partie s'inspirer de ce qui se fait en France et pas de façon intégrale. Je pense que la complexité, écoutez, au Québec, il y a, je pense à tout l'est du Québec en particulier, au Centre-Nord, où il y a des rivières qui sont occupées, je dirais, dans leur bassin que par de petites populations.

1320

Puis même la Jacques-Cartier, c'est des rivières qui sont occupées souvent par cinq mille (5000) personnes, dix mille-douze mille (10 000-12 000) personnes, on n'est pas là dans une dynamique lourde en matière de concertation du milieu.

1325

Je pense que la formule conseil de bassin, comme nous on l'explore, peut largement régler un certain nombre de problèmes et qu'un contrat de rivière qui est un contrat moral, qui engage les individus en regard de leur conseil, peut probablement régler quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des cas.

1330

Mais le contrat de rivière, pour moi, m'apparaît comme étant un élément indispensable à l'engagement de la communauté, donc soit l'individu, la corporation, la municipalité, dans un document concret.

1335

Puis ce contrat-là, pour nous, a un sens très clair, c'est que l'individu, la corporation ou la municipalité s'engage à réduire au minimum ses impacts sur le milieu dans le cadre de ses activités. C'est tout. C'est juste ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1340

Mais est-ce qu'il doit être dans le schéma directeur ou dans le schéma d'aménagement de la MRC, le contrat de rivière?

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1345

Moi, je pense qu'il devrait, tranquillement, s'acheminer vers là.

Remarquez bien que nous, ce qu'on a essayé de faire, c'est de montrer que ça pouvait se faire, et que ça se fait, et qu'il y a des organismes qui le font.

1350

Maintenant, la réflexion, le 20 novembre, à Ville de La Baie, la réflexion va se poursuivre parce que la Fédération des municipalités est partie prenante de cette discussion-là, les associations de l'industrie forestière et les gens des rivières y sont. Donc ensemble, ils vont regarder si le contrat le rivière, le conseil de bassin formule Fondation de la faune, peut être un élément de concertation dans le cadre de l'aménagement ou de l'exploitation des ressources.

1355

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Une dernière question en ce qui me concerne, sur vos critères de priorisation quand vous attribuez des aides financières.

1360

Vous nous avez parlé par exemple de la rivière Saint-Charles; un organisme qui est venu devant nous cet après-midi nous a décrit l'état avancé d'artificialisation et de dégradation de cette rivière-là, le fait que l'étiage est très faible durant l'été. Donc on peut supposer de coûts, outre l'attrait touristique, de coûts faramineux de restauration et de remise en productivité de cette rivière-là.

1365

Donc, expliquez-nous donc comment vous choisissez vos priorités. Pourquoi investir dans la rivière Saint-Charles plutôt que dans des rivières par exemple qui auraient un meilleur potentiel. Quels sont vos critères?

1370

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

O.K. Premièrement, la Fondation mettra pas beaucoup de sous dans la rivière Saint-Charles, l'essentiel va être supporté par la municipalité de Québec et les autres. Pour nous autres, les investissements sont de l'ordre de cinquante mille dollars (50 000 \$) estimés annuellement. Sauf que le sens de la restauration de la rivière Saint-Charles est extrêmement intéressant.

1375

Au départ, vous savez, le débit actuellement a été multiplié par dix (10), peut-être qu'on vous l'a pas signalé, mais de point zéro neuf (0,09) il est rendu à point neuf (0,9) mètre cube uniquement en gérant de façon intelligente le barrage en haut. Ce qui était pas fait avant historiquement.

1380

On peut mettre aussi en harmonie le barrage, à l'embouchure de la rivière, et faire participer le fleuve Saint-Laurent, je dirais dans sa partie, lors de la marée la plus haute, de la faire pénétrer, et elle est toujours plus fraîche, moins polluée, et sortir l'eau chaude de la rivière uniquement par une gestion des pelles, ce qui est pas fait actuellement à l'embouchure.

1385

Donc il y a des moyens technologiques d'assurer une qualité d'eau tout à fait remarquable dans la Saint-Charles, une fois les bassins mis en place. Donc c'est pas tout à fait peut-être ce qu'on vous a dit après-midi.

1390

Donc il y a moyen, effectivement, de mettre dans la rivière Saint-Charles une qualité d'habitat, une qualité de milieu tout à fait remarquable et de faire en sorte qu'on donne là un exemple aux citoyens. Donc c'est un exemple.

1395

C'est évident qu'une rivière où il va circuler, vous savez, un million (1 M) de personnes, est intéressante en matière d'exemple et d'éducation. Donc je pense que c'est une rivière dans laquelle on peut consentir à mettre cinquante mille dollars (50 000 \$) par année.

1400

Mais, je dirais, le premier critère pour nous, c'est la réussite. Et on est dans quatre-vingts (80) rivières au Québec.

1405 Vous savez, des rivières urbaines, je pense à la rivière qui circule au centre de Sherbrooke, qui est entre autres aménagée par le Groupe CHARME, est un exemple tout à fait fantastique d'une rivière urbaine, utilisée pour la faune.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1410 La rivière Saint-François?

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1415 La rivière Saint-François, vous avez la rivière Yamaska en plein Granby où on pêche à l'année dans cette rivière-là.

1420 Il y a plusieurs exemples au Québec de rivières urbaines tout à fait remarquables dans lesquelles on a mis des sous et qui sont utiles pour une grande part de la communauté.

Moi, je pense que l'effet, je dirais, de la rivière Saint-Charles où que vous allez pouvoir pêcher gratuitement et des milliers de personnes l'utiliser, est fort intéressante pour le cinquante mille dollars (50 000 \$) qu'on va y mettre annuellement, or, à ce niveau-là.

1425 Mais si vous voulez parler de nos critères, je vous dirais, premièrement le critère, c'est le pourcentage d'argent qu'on va mettre dedans, la qualité du projet en termes fauniques, sa valeur, l'augmentation de l'activité de pêche qui va y être assortie.

1430 On a un ensemble de critères qui fait en sorte qu'on choisit, on pense, les meilleurs projets au Québec en termes d'investissements et on investit en gros, la Fondation de la faune, à peu près, Aqua, c'est notre plus programme, c'est ce programme qui supporte les activités, entre un demi-million (½ M \$) et sept (700 000 \$) à huit cent mille dollars (800 000 \$) annuellement dans des dizaines de projets un peu partout au Québec.

1435 Mais ne croyez pas qu'on n'est pas dans des projets urbains, depuis longtemps il y en a des projets urbains. La rivière Nicolet en est un aussi en milieu péri-urbain où il y avait aucune activité de pêche et maintenant il y a dix mille (10 000) journées-pêche qui se font là, dans les Cantons-de-l'Est, de façon remarquable.

1440 Alors, il est important de rapprocher la pêche des milieux urbains. Vous savez, cinquante pour cent (50%) de l'activité de pêche et de chasse est en forêt privée au Québec, en milieu péri-urbain, O.K. Vingt-cinq pour cent (25%) en territoire libre. On est rendu à soixante-quinze pour cent (75%) des activités de chasse et de pêche, O.K. Or, tout ça, c'est pas éloigné de la ville. Le territoire libre est toujours celui qui est le plus proche. Et vingt-cinq pour cent (25%) dans les
1445 territoires structurés.

1450

Donc, et la Fondation de la faune, la majorité de ses activités, naturellement, se situe dans les territoires péri-urbains en ce qui est l'aménagement forestier et le milieu aquatique, une large part pour nos investissements se font dans ce milieu-là, parce que c'est le milieu qui est le plus utilisé par les citoyens pour la pratique de la pêche.

1455

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1460

Je veux terminer sur cette lancée, parce que j'avais aussi pris une note dans le cas du projet rivière Saint-Charles, et lorsque je vous ai entendu tout à l'heure parler de l'élimination, je crois, du barrage d'aval...

1465

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

Non, non, il y a pas d'élimination.

1470

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

... ou tout simplement on laisserait pénétrer la marée, c'est ce que j'ai compris de votre...

1475

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

C'est un élément qu'on regarde présentement. Le barrage qui est à l'embouchure de la rivière Saint-Charles est muni d'une multitude de petites pelles. On regarde la possibilité de pouvoir gérer un certain nombre de ces pelles-là de façon électronique et mécanique, électromécanique, et permettre à l'eau de pénétrer, une fois la restauration faite, remarquez bien là, du fleuve, parce que parfois le fleuve, souvent, le niveau d'eau du fleuve est supérieur à celui de la rivière Saint-Charles.

1480

Donc, de faire entrer une certaine quantité d'eau qui naturellement accuserait un léger marnage de quelques centimètres, mais serait suffisant pour amener là une qualité d'eau sur, jusque pratiquement au pont Samson, de qualité.

1485

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Mais est-ce que vous tenez compte, dans cela, de la présence relativement voisine de l'émissaire est de la Communauté urbaine de Québec, c'est-à-dire sur les battures de Beauport, il y a l'émissaire de l'usine d'épuration. Il y a également, je crois, l'usine Daishowa qui rejoint aussi et qui envoie ses rejets par le même tuyau.

1490 Donc est-ce que vous avez analysé la qualité de l'eau qui arriverait par la marée?

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1495 La qualité de l'eau du fleuve, madame, est à peu près mille (1000) fois supérieure à celle de la Saint-Charles actuellement. On le ferait maintenant qu'on améliorerait énormément la qualité.

 La rivière la plus polluée, c'est la rivière Saint-Charles. La teneur en coliformes est tout à fait phénoménale. Je veux dire, il y a rien de plus pollué au Québec que la rivière Saint-Charles.

1500 Alors, écoutez, ce que je veux vous dire, il y a pas de comparable possible. Ce que vous allez amener du fleuve va toujours être de meilleure qualité que la Saint-Charles maintenant.

1505 Mais une fois les bassins d'épuration mis en place, ce qui va sortir de l'émissaire de la Communauté urbaine va être nettement de meilleure qualité, même que ce qui peut sortir présentement de la Saint-Charles.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1510 Oui, mais il y a aussi les rejets de la Daishowa, là, qui rejoignent le tuyau, en plus.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1515 Oui, oui, je suis d'accord avec vous. Mais la qualité de l'eau du fleuve est définitivement nettement supérieure.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1520 Bon. Mais c'est que vous avez parlé tout à l'heure de la venue nouvelle de la faune, si j'ai bien compris, c'est parce que vous pensez que les poissons vont y rentrer de nouveau pour y vivre.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

 Absolument, absolument.

1525 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

 Et en plus, dans votre mémoire, à la page 15, vous dites que vous voulez ainsi:

1530 "Optimiser la vocation récréative du secteur, favoriser l'accès à la rivière et sa réappropriation par la population."

 Donc pour vous, ce sera suffisamment pur ou de qualité pour tout cela.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1535

Oui. Vous savez le bassin de la rivière Saint-Charles est un bassin qui, contrairement à bien des bassins, en raison de son utilisation pour l'eau potable, a été relativement bien préservé. Il y a beaucoup moins de pollution diffuse dans le bassin de la Saint-Charles.

1540

Le problème, c'est essentiellement les débordements qui sont dus à, je veux dire, l'incapacité des usines d'eau de traiter les eaux usées au moment de pluie. Il suffit d'une pluie de quatre (4) millimètres pour que les égouts, parce que c'est des égouts unitaires qu'on a dans la vieille ville de Québec, et que ces égouts unitaires là charrient et les égouts fluviaux et les égouts municipaux.

1545

Donc le problème, c'est un problème technologique essentiellement, c'est d'être capable de récupérer ces débordements-là et de les ramener à l'usine et qu'ils soient traités dans l'usine plutôt qu'envoyés dans la rivière. Une fois envoyés, écoutez, vous avez plus d'apport.

1550

Donc l'apport étant réglé, la qualité de l'eau qui va descendre, écoutez, en haut du pont Samson ou en bas de ça, allez voir, il y a de la truite, je veux dire, dans le parcours de la rivière Saint-Charles. C'est une rivière qui a une qualité d'eau...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1555

Je peux aller voir, mais je la mangerais pas, j'aurais peur! Je peux aller voir, si ça peut vous faire plaisir, mais je serais craintive de la manger!

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1560

Non, non, mais ce que je vous dis là, il y a une activité de pêche en ville où on dépose de la truite à chaque année. La rivière Saint-Charles, en haut des zones de débordements, a une qualité d'eau tout à fait acceptable.

1565

Nous, on a mis trois cent mille dollars (300 000 \$) dans ce bassin-là, actuellement, dans plusieurs émissaires de la rivière Saint-Charles. On a mis, dans la rivière des Commissaires, dans la rivière Jaune, avec le groupe de Georges Nolan, on a fait plusieurs projets d'aménagement de frayères, de consolidation de berges, d'aménagement de fosses, je veux dire, et il y a une activité de pêche dans la presque totalité du bassin de la rivière Saint-Charles.

1570

On est intervenu dans les marais du lac Saint-Charles. Écoutez, ça fait une dizaine d'années qu'on intervient dans le bassin en amont. On connaît la qualité du produit, on connaît la qualité de l'eau de cette rivière-là.

1575

Écoutez, je pense qu'il est important maintenant qu'on soit en action. Écoutez, on peut pas se permettre d'avoir une Capitale nationale avec la rivière la plus polluée au Québec. Moi, je pense

que c'est totalement inacceptable et que, je veux dire, une stratégie qui intègre la faune en même temps que la dépollution est un élément essentiel.

1580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors, on vous donne rendez-vous à manger de la truite avec madame Gallichan, en temps opportun!

1585 **PAR M. BERNARD BEAUDIN:**

La rivière Saint-Charles était une rivière à saumon aussi. Dans le fond, elles étaient toutes des rivières à saumon.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien oui, bien sûr.

1595 Alors écoutez, merci beaucoup de votre contribution à l'audience et bonne chance dans vos différents projets.

PAR M. BERNARD BEAUDIN:

1600 Merci beaucoup.

BERNARD HARVEY

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite maintenant monsieur Bernard Harvey.

1610 **PAR M. BERNARD HARVEY:**

Alors, bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1615 Bonsoir monsieur Harvey.

PAR M. BERNARD HARVEY:

1620 Madame et monsieur les Commissaires.

Je vous présente un mémoire à titre personnel, mais disons une personne qui a quand même oeuvré durant plus de trente (30) ans dans le domaine de la gestion des ressources renouvelables, en particulier l'eau, mais également la faune et les forêts.

1625

Et peut-être aussi plus encore comme une personne qui a eu heureusement le loisir de se plonger dans l'histoire et de revoir un peu qu'est-ce qui s'était passé au cours des dernières années depuis, au fond, le début du siècle dans la gestion de l'eau au Québec.

1630

Or, c'est là-dessus que je voulais vous apporter quelques éléments de réflexion, en espérant ne pas être trop radoteux, les historiens le sont toujours un peu, mais quand même, je vais essayer de vous poser quelques questions.

1635

En fait, ce qui m'a frappé beaucoup en lisant entre autres le document de consultation publique, c'est qu'on oublie facilement et qu'on recommence souvent au Québec dans le domaine de la gestion de l'eau.

Alors, je me permets d'attirer votre attention sur quelques points!

1640

La première, c'est peut-être la plus grande question que vous devrez vous poser, c'est se questionner sur les causes de l'insuccès des nombreuses tentatives antérieures d'établir une politique de gestion de l'eau au Québec.

1645

La plus importante a sans doute été la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau, de la fin des années soixante, qui a demandé plus d'un an de travail à un groupe relativement important et dont le rapport est allé, malheureusement, là, rejoindre d'autres nombreux rapports sur les tablettes.

1650

Et j'ai moins de problème que monsieur Beaudin à me prononcer sur certaines choses. Quand on se pose la question pourquoi que c'est arrivé, en fait qu'après tant de travail, ça a tombé dans le vide, je pense, premièrement, évidemment, il y a toujours la question des vrais problèmes.

1655

Le représentant tout à l'heure de la Fédération québécoise de la faune parlait des questions d'embouteillage de l'eau qui ont un petit peu obnubilé le début de votre consultation, qui est pour moi un petit peu un problème ancillaire par rapport à une véritable gestion de l'eau, si on a des grands principes, ça devrait normalement se régler.

1660

L'autre aspect est là, pour pas me prononcer moi-même de peur que monsieur Genest me pose une question là-dessus, là, je reprends ce que disait le directeur sortant de l'Unesco dans le Devoir récemment, c'est lundi, que le principal problème auquel est confrontée l'humanité c'est celui de l'absence de volonté politique. Et c'est peut-être aussi le problème qui a confronté, en tout cas, les nombreux essais de faire une politique de gestion de l'eau.

1665 Un autre problème de recommencement perpétuel, et le président de la Fondation de la faune vient d'en parler récemment, c'est toute la question de la gestion par bassin.

1670 Dans le document de consultation publique, on se questionne encore, est-ce que c'est une bonne idée de gérer par bassin. Ça m'apparaît une bonne idée et ce, depuis les années soixante.

Je voudrais rappeler ici les nombreuses missions que les fonctionnaires du Québec ont fait en France, aller visiter les agences de bassin, je le sais parce que j'en étais un des bénéficiaires, c'était très agréable, mais ça a jamais donné de résultat.

1675 Un autre essai également, c'est le cas de l'essai de la rivière Yamaska. Ça a eu d'excellents résultats, comme le rappelait monsieur Beaudin tout à l'heure, pour la ville de Granby, mais le gouvernement a quand même investi cinquante millions (50 M\$) dans un essai de gestion intégrée au niveau d'un bassin de l'eau qui a pas donné, au niveau du bassin comme tel, de vrais succès et là, il faut peut-être regarder la chasse gardée des différents ministères -
1680 vous posez la question tout à l'heure sur où va la Faune, c'est toujours une question lancinante et intéressante - et également les organismes locaux, chacun veut garder son petit territoire.

Au niveau de la sécurité des barrages, encore une fois, après juillet 96, on remet en place une politique de sécurité des barrages, en oubliant qu'en 1966, après Saint-Joseph-de-la-Rive, autre catastrophe, on avait fait la même chose. J'ai toujours l'impression qu'on recommence.

1690 Et également, il y a des problèmes actuels qui pourraient au moins trouver des laboratoires ou des exemples dans le passé, je pense entre autres à tous les problèmes de diversion, et on peut penser ici à la diversion de Mégiscane dans le réservoir Gouin, au début des années cinquante.

1695 Finalement, un problème qui, comme historien, m'a peut-être plus frappé, c'est le problème de la connaissance. Au Québec, on investit beaucoup d'argent dans la connaissance mais on n'a pas la continuité requise parce que, suivant des problèmes en particulier budgétaires, on a soit terminé, soit mis fin à certaines choses de connaissance, et je pense que c'est un problème important dans le domaine de l'eau où justement, l'aspect connaissance est très important.

1700 Puis je pense qu'à titre d'ancien gestionnaire, je dois avouer une certaine culpabilité là-dedans, c'est toujours plus facile de couper dans la connaissance qui est moins visible que dans les projets plus concrets.

1705 En fait, écoutez, c'est un petit peu ce que je voulais vous apporter comme réflexion ce soir. Je vous remercie de votre attention puis je vous souhaite, entre autres, un excellent succès dans vos travaux et une suite concrète de vos travaux!

PAR LE PRÉSIDENT:

1710 Mais au moins il y a une chose qu'on sait, c'est que le pire qui peut nous arriver, c'est une
1715 tablette! Bon!

PAR M. BERNARD HARVEY:

C'est pas ce que je vous souhaite, monsieur Beauchamp!

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Non, mais moi non plus je ne me le souhaite pas!

Écoutez, vous avez été un homme important, vous avez été presque mon patron,
1725 puisque vous étiez sous-ministre adjoint quand j'étais secrétaire du ministère.

On peut vous poser un certain nombre de questions, puisque vous avez été au ministère
des Ressources naturelles, vous avez donc été un des concepteurs, vous étiez directeur ou
1730 adjoint au directeur de la Direction générale des eaux, si ma mémoire est bonne, et donc vous
avez été un artisan de l'eau extrêmement important. Vous avez fait la transition des ministères.
Bon.

Prenons un certain nombre de questions une après l'autre. D'abord, prenons la question
du rapport Legendre. Bon, le rapport Legendre était un rapport fort intéressant, très bien
1735 documenté. Il avait peut-être le défaut de ce que vous appelez mal distinguer l'essentiel des
véritables priorités. Quand on lit ça, c'est une immense brique.

Est-ce que c'est parce que c'était une immense brique ou est-ce que c'est simplement la
conjoncture politique qui a fait que celui qui avait mandaté, qui a donné le mandat, n'était plus le
1740 même quand le rapport est arrivé. Le pouvoir politique a changé et il a été donné sous l'Union
nationale, il a été reçu sous les Libéraux.

Est-ce que c'est le passage politique qui l'a fait se tabletter ou si c'est son mérite intérieur
qui a fait qu'à un moment donné la problématique avait changé?

PAR M. BERNARD HARVEY:

Moi, je pense que ce n'est pas le mérite en tant que tel du rapport qui est le problème. Je
suis d'accord avec vous qu'il y avait des bouts où ça dégénérait un peu dans l'ultra théorique,
des choses comme ça. Mais c'est réellement la volonté politique.

1750

1755 La recommandation principale du rapport Legendre, la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau, c'était une gestion intégrée de l'eau, quantité, qualité. Vous vous rappelez que, dans ce temps-là, il y avait d'un côté le ministère des Richesses naturelles qui gérait la quantité et les Services de protection de l'environnement qui géraient la qualité. Et au fond, le mariage des deux (2) s'est fait bien après le rapport Legendre, lorsque et monsieur Léger et monsieur Bérubé se sont entendus pour régler le problème une fois pour toutes et créer le ministère de l'Environnement au début des années quatre-vingt.

1760 Donc ce n'est pas le rapport comme tel, c'est réellement la volonté politique et la conjoncture politique.

1765 Je pense que le fait aussi que monsieur Bérubé, là je révèle rien, avait deux (2) ministères entre les mains, c'était plus facile pour lui de se débarrasser d'une partie de l'un qu'une personne qui a rien qu'un ministère. Et ça, je pense que monsieur Beaudin tout à l'heure était plus restrictif là-dessus, je pense qu'on vit dans un système politique, les politiciens ont aussi des visions et des vues qu'il faut respecter et accepter, ça fait partie de la problématique générale, quand on gère une ressource au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770 O.K. Mais quand le ministère de l'Environnement a été créé, les troupes a priori du MRN étaient pas très chaudes à l'idée de voir arriver un ministère de l'Environnement et le ministère de l'Environnement a été créé dans le but d'instaurer un gestionnaire, on disait dans ce temps-là, un gestionnaire unique de l'eau.

1775 Or, vingt (20) ans après, on fait la tournée du Québec et les gens nous disent, mais c'est épouvantable, la gestion de l'eau est tout éparpillée dans dix-onze (10-11) ministères, et c'est une auberge espagnole.

1780 De ce côté-là, l'intention de 1980, qui était au ministère de l'Environnement, en ramassant la Direction générale des eaux du ministère des Ressources naturelles et les autres ressources qu'il y avaient déjà aux Services de protection de l'environnement, était de créer un gestionnaire unique de l'eau.

1785 Votre expérience à vous, là, qui avez été responsable du programme d'assainissement entre autres et autres, quel est le jugement que vous portez là-dessus maintenant?

PAR M. BERNARD HARVEY:

1790 Bon d'abord, je voudrais peut-être vous reprendre un petit peu sur une chose là. Je pense que les gens du ministère des Richesses naturelles n'étaient pas rébarbatifs.

PAR LE PRÉSIDENT:

N'étaient pas hostiles.

1795

PAR M. BERNARD HARVEY:

Il y en avait, certaines personnes, et c'est normal. C'était un changement puis des changements, c'est toujours un petit peu problématique.

1800

L'objectif était de créer un gestionnaire unique de l'eau. Mais je pense qu'il faut différencier entre le gestionnaire de la ressource et le gestionnaire des usages. Je pense que, par exemple, les gens qui s'occupent de la faune, ce n'est pas, la faune est un utilisateur, je vais mettre ça entre guillemets, je vais faire attention pour ne pas blesser personne!

1805

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez sortir tantôt, oui!

1810

PAR M. BERNARD HARVEY:

Et ça peut être très bien un autre gestionnaire que le gestionnaire de l'eau. Mais le gestionnaire de l'eau, lui doit avoir en tête toujours et la quantité, et la qualité, et la nécessité de maintenir un climat biologique requis pour la faune qui est un usager.

1815

Donc, je pense qu'en dehors de ces changements administratifs là, qu'on peut toujours questionner, ce qui est important au fond, c'est qu'il y ait à un endroit au gouvernement du Québec, une responsabilité globale de la gestion de la ressource, quitte à ce qu'il ait, éparpillés un peu partout, des gestionnaires plus sectoriels qui doivent tenir compte des grandes politiques mises en place par le gestionnaire de l'eau.

1820

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Mais ça, c'est une des choses, monsieur Harvey, qu'on nous demande partout.

1825

Est-ce qu'on doit faire ça par une société québécoise des eaux, un ministre responsable de l'eau d'une manière plus spécifique, un comité ministériel. C'est quoi la structure pour éviter l'éparpillement que les gens constatent?

1830

Comment il peut y avoir un gestionnaire qui sera capable d'intégrer l'ensemble des fonctions. Pensons à des très gros morceaux; pensons aux mines; pensons à Hydro-Québec; pensons à des gens qui risquent de penser la politique de l'eau d'une certaine manière en fonction de quelqu'un qui est capable d'intégrer ça.

1835

C'est quoi l'appareil qui est capable de prendre ça. C'est-tu le ministère de l'Environnement, c'est-tu une autre organisation qui est capable de refaire la boucle là-dessus?

PAR M. BERNARD HARVEY:

1840 J'ai déjà rêvé d'un ministère de l'Eau, mais je rêve plus de ça, là. Moi, je pense que ça doit être un ministre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1845 Un ministre.

PAR M. BERNARD HARVEY:

1850 Mais une société, c'est trop à l'extérieur; un groupe ministériel, ça, ça donne absolument rien, ça fait des secrétariat qui avancent à rien. Je pense que ça prend un ministre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 O.K.

PAR M. BERNARD HARVEY:

1860 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1865 Et est-ce que ce ministre-là peut aussi être le ministre de l'Environnement en même temps?

PAR M. BERNARD HARVEY:

1870 Préféablement non. Parce que c'est deux (2) objectifs tout à fait différents. Je pense qu'il faut qu'il y ait un protecteur de l'environnement, et ça en tout cas, quand on avait créé le ministère de l'Environnement, j'avais donné mon opinion là-dessus, je pense que la protection de l'environnement, c'est réellement une notion horizontale, qui doit toucher l'ensemble du gouvernement.

1875 Alors que la gestion de l'eau, c'est aussi horizontal jusqu'à un certain point, mais beaucoup moins englobant. Et au fond, le ministre de l'Environnement doit s'occuper de l'eau, de la faune, des forêts, des mines, des projets industriels, c'est large.

1880 Mais ça pose évidemment un problème de structure très important. Je n'ai pas de solution facile à vous proposer là-dessus.

Mais moi, j'opterais pour un ministre responsable de la gestion de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

1885 Je vous laisse dans les mains de mes collègues maintenant, et je vais revenir!

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1890 Ce ministre qui, de façon préférable, dites-vous, ne devrait pas être le ministre de l'Environnement, est-ce que cependant, le ministre de l'Environnement, puisqu'il a à être sensible à ce qui se passe au niveau de l'eau, du sol, de l'air ambiant, justement il pourrait avoir cette sensibilité à régler ces impacts sur l'eau, les impacts de ce qui se passe au niveau de la pollution de l'air sur l'eau.

1895 Est-ce qu'à ce moment-là, je reviens à la question que monsieur le président Beauchamp vient de vous poser, ça pourrait pas être le même personnage?

PAR M. BERNARD HARVEY:

1900 Personnellement, je pense qu'idéalement non. Parce que vous parlez des interrelations de l'air sur l'eau...

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1905 Voilà!

PAR M. BERNARD HARVEY:

1910 ... mais il y a aussi des interrelations de l'air sur le sol, de l'eau sur le sol, des mines sur l'eau, sur le sol, sur l'air. Ça complique un peu les choses.

1915 Moi, je pense que le ministre de l'Environnement a réellement un travail très très horizontal qui regroupe, sauf peut-être le ministère du Bien-être social ou je ne sais pas, mais presque l'ensemble des ministères du Québec.

1920 Alors que l'eau, c'est quand même un peu plus restreint. Et il doit y avoir une relation étroite entre le ministre responsable de l'environnement et le ministre responsable de l'eau, mais ça peut, d'après moi, c'est préférable que ça soit deux (2) personnes différentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Question. Et un ministre de l'Eau, mais pas un ministère de l'Eau?

PAR M. BERNARD HARVEY:

1925

Bien un ministre, ça prend un ministère, ça lui prend du monde en dessous de lui. Qui va faire les politiques?

Je vois pas c'est quoi votre question, monsieur Beauchamp!

1930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, si c'est un ministre, par exemple, qui est un ministre d'état, ou qui est un ministre qui a pour fonction d'intégrer l'ensemble des fonctions, il peut avoir - on n'appelle pas ça un ministère, parce que c'est juste un groupe de soutien au plan du travail. Il y a pas de juridiction directe, opérationnelle. Il fait la concertation entre les collègues ministres.

1935

PAR M. BERNARD HARVEY:

Je le vois plus actif que ça, là, je veux dire, toute la question connaissance, la question aménagement de l'eau, et tout ça, d'après moi, devrait relever du ministre et du ministère de l'Eau.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donc vous retiendriez la solution Legendre, un ministre de l'Eau et un ministère de l'Eau qui seraient différents du ministère de l'Environnement.

1945

PAR M. BERNARD HARVEY:

Ça serait, en tout cas, idéalement, ça serait ça.

1950

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Je reviens à la charge! Les chevauchements, monsieur Harvey, entre ces deux (2) ministères.

1955

PAR M. BERNARD HARVEY:

Bien oui, comme il y en a actuellement entre les responsables de la faune et les responsables des forêts, entre les responsables des mines et les responsables de l'eau. Il y en a toujours des interrelations, là.

1960

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Et c'est justement ce que, devant nous, on déplore - on, excluant la personne qui parle, évidemment!

1965

PAR M. BERNARD HARVEY:

1970 Idéalement, il n'y aurait qu'un ministère. Mais il faut un jour partager.

1975 Et au fond, la question qu'il faut se poser c'est, comment on fait le partage des responsabilités du travail le plus efficacement possible pour atteindre les objectifs qu'on se fixe. Je pense qu'un des travaux que vous aurez à faire, c'est justement de fixer, de suggérer un certain nombre de priorités à mettre de l'avant, dans les années qui s'en viennent, dans la gestion de l'eau. Et après ça, on verra comment on s'organise pour le mieux répondre, le mieux donner suite à ces propositions-là.

1980 Mais dans ma connaissance à moi, je vous dis, moi, je pense qu'un ministère de l'Eau permettrait d'atteindre un certain nombre d'objectifs. Mais il y a toujours la question de l'environnement. Et là, je serais beaucoup plus en faveur d'un petit secrétariat de l'environnement qui, lui, dicte ses volontés à un ensemble de ministères qui gèrent des ressources, qui gèrent des ressources de la forêt, des mines, de l'eau, etc., etc., de la faune.

1985 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Vous avez parlé tout à l'heure du gestionnaire de la ressource et vous avez mis l'épithète "global", peu de temps après, et des ou du gestionnaire, des gestionnaires des usages de l'eau.

1990 On peut donc penser que dans votre esprit, cette importante société d'État qu'est Hydro-Québec fait partie de la deuxième catégorie.

PAR M. BERNARD HARVEY:

1995 En effet.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2000 Compte tenu de son importance comme gestionnaire de l'usage de l'eau à des fins économiques, comment voyez-vous l'équilibre ou la lutte de pouvoir entre le gestionnaire de la ressource et cet important gestionnaire de l'usage, lorsqu'arrive une question de protection de la ressource?

PAR M. BERNARD HARVEY:

2005 Bon bien, je pense que le gestionnaire de l'eau a au moins un avantage sur le gestionnaire de l'utilisation hydroélectrique de l'eau, c'est la possibilité de faire des lois. Et, à ma connaissance, Hydro-Québec, malgré sa puissance et le fait qu'on dise que c'est un état dans l'État, doit obéir aux lois.

2010 Donc, c'est peut-être un des moyens, mais je pense que vous soulignez là un problème important et qui aussi, si on regarde un peu dans le passé, là, il y a eu certaines frictions entre les gestionnaires, autant de l'énergie que de l'eau, face à la société d'État qui est Hydro-Québec.

2015 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Dernière petite question, quand vous parlez des connaissances.

2020 Quel est, à votre avis, le meilleur outil de recherche de cette connaissance? C'est ce qu'il y a déjà comme ressource dans les ministères, c'est l'ensemble des chercheurs dans les universités? Comment voyez-vous que ça puisse s'articuler tout cela?

PAR M. BERNARD HARVEY:

2025 Moi, quand je parle de connaissance, je parle de connaissance de la ressource en tant que telle: les débits, la qualité de l'eau, les utilisations, toutes les données qui nous sont nécessaires pour assurer une bonne gestion de la ressource.

2030 Alors, ça pour moi, ça relève du, puisqu'on en est rendu là, du ministère de l'Eau ou de l'organisme responsable de la gestion de l'eau.

2035 Pour ce qui est de l'aspect recherche comme tel, je pense que déjà au Québec on a un certain nombre d'organismes relativement bien impliqués dans le domaine de la recherche, je pense entre autres à l'INRS-Eau, qui peut permettre de donner une certaine valeur à ça, à condition évidemment que, encore une fois, le gestionnaire de l'eau indique ses grandes priorités. Est-ce qu'on doit faire de la recherche sur les eaux embouteillées ou bien donc sur l'impact de l'eau sur la faune. Il faut qu'un jour le gouvernement donne des grands objectifs à ces chercheurs aussi.

2040 Et ça, je pense que ça peut se faire via des subventions de recherche ou des choses comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2045 Puisque vous avez une approche historique, dites-nous donc, selon vous, quelles ont été les causes de l'échec de l'expérience du bassin de la Yamaska.

PAR M. BERNARD HARVEY:

2050 Ah, je pense que la principale cause, c'est les jalousies entre ministères et entre organismes.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2055 Donc des causes anthropiques.

PAR M. BERNARD HARVEY:

2060 Pardon?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2065 Des causes anthropiques.

PAR M. BERNARD HARVEY:

2070 C'est ça! Je pense que c'est la principale cause. Et c'est une cause difficile à combattre. Ça existera toujours et c'est, d'un côté, normal que des gens qui ont des responsabilités veulent les assumer.

2075 Et peut-être aussi le fait que, bon, ça a commencé au ministère des Richesses naturelles, qui est un ministère sectoriel, ça a été un bel essai et pour ça, je pense que c'est assez indicatif, là, ça a commencé au ministère des Richesses naturelles, qui était un sectoriel, comme les autres ministères, et on a transféré à l'Office de planification et de développement du Québec, qui existait dans le temps, qui n'existe plus maintenant, qui était un ministère un peu plus horizontal.

2080 Mais ça a pas beaucoup changé, chacun a voulu garder sa petite chasse gardée et c'est une des causes, je pense, de ça.

2085 Et aussi, peut-être, et là il faut revenir à ce que la Fondation de la faune disait tout à l'heure, qui m'apparaît important, un manque d'implication du milieu. Et ça c'est peut-être la partie la plus difficile, impliquer le milieu.

2090 Et au fond, quand les gens sont impliqués, puis je parlais tout à l'heure de volonté politique, la volonté politique ça provient de ce que les gens veulent avoir. Si les politiciens sentent que les gens poussent dans telle direction, ils vont y aller eux autres aussi. C'est pas du monde qui va à contre-courant, ils vont avec le courant, et je pense que dans le cas de la Yamaska, c'est probablement l'aspect qui a été le plus négligé au fond.

2095 On s'est amusé entre fonctionnaires, qu'on a oublié de parler au monde, ça a donné les résultats que ça a donné.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ah, parce que les fonctionnaires, ça s'amure, oui?

PAR M. BERNARD HARVEY:

2100 De temps en temps!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui. Ah bon!

2105

Ce qui fait défaut, est-ce que c'est la mémoire historique ou ce que je pourrais appeler l'étiologie historique. Dans le sens que, est-ce qu'on fait suffisamment l'analyse des causes, des phénomènes et leur mise en perspective quand on met au point des politiques publiques?

2110

PAR M. BERNARD HARVEY:

Bon moi, je pense qu'on ne le fait pas assez, évidemment là, c'est une notion d'historien récent, je pense qu'on le fait pas assez. On regarde peu.

2115

Quand je lisais ce document, là, j'avais l'impression de retourner trente (30) ans en arrière. On se posait les mêmes questions.

2120

Quand on parle entre autres du programme de rénovation des réseaux d'égout, en 1980, on a lancé au gouvernement un immense programme d'assainissement des eaux qui comprenait une partie de réhabilitation des réseaux. On a investi beaucoup d'argent, puis là, en 1999, on se pose exactement la même question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Puis il y a pire que ça, monsieur Harvey! On a payé cinquante millions (50 M\$) pour faire les études épiques et les études maintenant sont perdues! Parce que le ministère les a détruits à cause de l'archivage, ils rentraient, après quinze (15) ans, dans l'archivage, et les sections données aux municipalités, les municipalités aussi les ont égarées.

2130

Alors, il en reste les résidus dans les contrats d'assainissement, mais souvent les études qui ont été faites sont - c'est pas gai, là-dessus!

PAR M. BERNARD HARVEY:

2135

Alors c'est, pour répondre à une question de madame Gallichan, tout à l'heure, ça fait partie aussi de la connaissance et, au gouvernement, on a une tendance à détruire facilement les archives, à ignorer qu'au fond ça pourrait peut-être servir un jour!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2140

Je reviens, c'est ma dernière question, sur le sujet de la structure des institutions.

2145

Un modèle qui nous a été proposé ou une hypothèse que nous avons examinée, c'est effectivement un ministre d'état chargé de l'eau, donc un ministre horizontal, avec une petite équipe chargée justement des orientations politiques, des stratégies, de la coordination et

surtout de la gestion des interfaces. Parce qu'il y a, effectivement, quasiment une dizaine de ministères ou d'organismes qui ont des mandats importants dans le domaine de l'eau.

2150 Associé à ça, le modèle comprenait une société québécoise des eaux, qui avait pour mission, qui aurait pour mission la connaissance sur la ressource, l'aide financière et technique, donc un programme de subventions, et la coordination. Et certains ont ajouté un tribunal de l'Eau pour régler les questions qui se régleraient pas autrement, et des organismes régionaux ou de bassin en plus.

2155 Avez-vous des commentaires sur cette hypothèse?

PAR M. BERNARD HARVEY:

2160 Bien écoutez, c'est difficile, là, à première vue, de vous donner des commentaires.

Moi, ça m'apparaît, c'est une structure qui peut fonctionner, à condition qu'on ait fait les arrimages entre ces différents niveaux.

2165 Moi, je pense que la gestion par bassin, là, qu'on arrête d'en parler puis qu'on en fasse. Ça, ça m'apparaît une évidence, là, que l'eau, ça fonctionne par bassin, ça, c'est une évidence à laquelle on peut pas passer à côté.

2170 Une société, bon, je pense que c'est maintenant la mode au gouvernement, ça peut peut-être donner des excellents résultats. On crée beaucoup de sociétés, on vient d'en créer une justement dans le domaine de la faune, c'est probablement la nouvelle tendance.

2175 Et je pense, ce qui est important, si on crée ces deux (2) sous-structures-là, c'est la troisième qui est le ministre d'état. Je pense que ça, c'est important, qu'il y ait, à quelque part au gouvernement, quelqu'un qui a une vision globale de la gestion de l'eau, c'est ça qui est important.

2180 Moi, je préférerais que ce soit un ministère, avec un ministre, là, mais ça peut très bien être un ministre d'état, mais à condition qu'on lui donne et les pouvoirs et l'organisation requise pour réaliser son mandat.

Je pense que, ce qui est arrivé dans le passé, là, c'est qu'on a donné des mandats à des gens, sans leur donner les moyens de réaliser leurs mandats.

2185 En premier lieu, le ministère de l'Environnement, en tout cas version 1980, pour vous rappeler des vieux souvenirs, monsieur Beauchamp, on lui a donné un immense mandat mais on lui a donné aussi une vocation verticale, c'est-à-dire on lui a jamais donné une vocation horizontale. Le ministre de l'Environnement n'avait pas prépondérance sur le ministre de l'Industrie et du Commerce ou n'importe quel autre ministère ou le ministère de l'Agriculture, pour

2190 rappeler le souvenir des négociations sur le Règlement sur les épandages, qui a donné des batailles à n'en plus finir, et que ça a pas donné de résultat.

2195 Donc je pense qu'il faut que le ministre ait, l'organisme responsable ait les pouvoirs requis pour réaliser son mandat. Et c'est pas un mandat vertical, c'est un mandat horizontal, ce qui implique que, même pour Hydro-Québec, ce ministre ou cet organisme-là devrait avoir des pouvoirs qui lui permettent de dire woups, vous allez trop loin, ou c'est pas correct ce que vous faites et voici ce qui est important pour la ressource eau, et comme on le disait tout à l'heure, qui est la ressource vitale et très importante au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 On va arrêter là. C'est parce que le temps nous contraint, monsieur Harvey.

J'aurais voulu poser d'autres questions sur le programme d'assainissement, mais ça sera partie remise.

2205 Alors merci beaucoup et bonne chance à l'historien!

PAR M. BERNARD HARVEY:

2210 Merci également de votre part et bonne chance à la Commission!

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Très bien.

Alors pause-santé de dix (10) minutes, et on se retrouve ensuite avec le Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches.

2220 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2225

REPRISE DE LA SÉANCE
CONSEIL CENTRAL QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

PAR LE PRÉSIDENT:

2230

Donc nous accueillons maintenant le Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches.

Bonsoir messieurs.

PAR M. YVES FORTIN:

2235

Bonsoir, peut-être vous présenter mes collègues d'entrée de jeu. Georges-Étienne Tremblay est conseiller syndical en appui aux travaux du Comité environnement au Conseil central; Claude Allard est le responsable du dossier environnement au Conseil central, c'est un militant d'un syndicat local; et moi-même, Yves Fortin, je suis secrétaire général au Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches.

2240

Le Conseil central, en fait, c'est l'organisme qui représente la CSN, sur une base territoriale. Notre territoire à nous c'est Québec et Chaudière-Appalaches. On représente environ trois cent quarante (340) syndicats, trente-quatre mille (34 000) membres grosso modo.

2245

La question de l'eau, parce que, comme je vous disais, c'est un des dossiers qui est porté par le Conseil central, la question de l'environnement mais particulièrement la question de l'eau est une question qui soulève beaucoup d'intérêt et de préoccupation au sein de notre membership.

2250

Et le type de présentation qu'on veut vous faire ce soir, ce n'est pas une présentation d'expert mais plutôt vous livrer nos orientations et nos réflexions sur cette question-là qui a cheminé, grosso modo, depuis que le débat sur l'eau fait rage, si on peut dire, au Québec depuis quelques années. Donc notre responsable du Comité a suivi ça de près depuis un bon bout.

2255

D'ailleurs, ce n'est pas un mémoire qu'on vous présente, mais plutôt, c'est ça, l'état de nos réflexions à ce niveau-là. Peut-être vous préciser que la CSN va présenter un mémoire, elle, qui est beaucoup plus global ou qui englobe beaucoup plus de choses, tandis que nous, on va se préoccuper de trois (3) éléments qui font partie de notre présentation ici ce soir.

2260

Comme je vous disais, on n'est pas des experts. Si vous me passez l'expression, on ne parlera pas de tuyauterie, donc on n'ira pas dans des choses très pointues, mais plutôt d'orientations qui doivent guider, selon nous, la gestion de l'eau, tant au niveau de la distribution et d'approvisionnement, puis en fait, c'est comme je vous disais aussi, on présente des messieurs Tout le monde et des madames Tout le monde aussi, et c'est ces préoccupations-là qu'on veut faire ressortir.

2265

2270 Peut-être dans un premier point, pas question de palabrer bien bien longtemps sur l'essentiel de l'eau, en fait, qui est vital parce que sans eau, il n'y a rien d'autres qui existe. On n'a pas besoin d'aller beaucoup plus loin que ça.

2275 Et tant qu'à nous, pour la CSN et particulièrement le Conseil central, l'eau c'est un patrimoine qui est commun, qui doit être public et géré de façon publique, qui doit être reconnue par une politique gouvernementale qui prend assise peut-être dans une loi cadre aussi, qui fixe des grandes balises à ce niveau-là. Et cette politique-là doit intégrer des valeurs de partage, de solidarité, de responsabilité, puis tant qu'à nous, il n'y a pas de place au mercantilisme sur la question de l'eau.

2280 En fait aussi, ça se base sur une démocratie qui est active, qui est décisionnelle, décentralisée, qui implique directement la société civile et ses organisations représentatives. Puis ça, ça vise particulièrement à éviter l'éparpillement comme il en a été question avec l'intervenant qui nous a précédés.

2285 Peut-être de poursuivre avec Claude pour la politique de l'eau.

PAR M. CLAUDE ALLARD:

2290 Nous autres, on croit à ce qu'il y ait une politique de l'eau globale, c'est une nécessité d'élaborer une politique de l'eau parce qu'à l'heure actuelle, c'est pas juste une nécessité, c'est vital à notre avis, car à l'heure actuelle c'est pratiquement le bordel, à peu près n'importe qui peut faire à peu près n'importe quoi, n'importe où.

2295 Donc il est temps qu'on reconnaisse la grande valeur indéniable de l'eau qui est source de vie. Pas d'eau, l'est est pas nécessaire à la vie, elle est la vie.

2300 Donc dans ce cadre-là, nous préconisons de déclarer le caractère public et universel de la gestion de l'eau, excluant la privatisation sous toutes ses formes. Par exemple en France, ils ont des SEM, qui sont des sociétés d'économie mixte, et que ça cause toutes sortes de problèmes, on voudrait éviter ce genre de problématique là.

2305 Dans l'esprit de Rio, c'est-à-dire avec une vision globale incluant l'écosystème dans son ensemble et du principe du développement durable, et aussi intergénérationnel - excusez, là, des fois j'ai des petits problèmes avec des mots de même.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est correct. C'est entre les générations. Ça va.

2310

PAR M. CLAUDE ALLARD:

C'est ça. Parce qu'il faut tenir compte aussi de nos enfants, de nos petits-enfants.

2315 Et de même harmoniser avec des politiques de l'eau avec les autres états, c'est-à-dire qu'un coup qu'on va avoir établi une politique de l'eau, qu'on va avoir mis en marche ces politiques-là, c'est d'aller au niveau international, militer dans des organismes pour faire en sorte que les autres états puissent établir des politiques, où c'est qu'on va avoir une vue d'ensemble au niveau international, où c'est que l'eau est un bien public, commun, humanitaire, mondial et
2320 avec tout ce que ça sous-entend, évidemment.

Mettre en vigueur le règlement sur la réduction des rejets industriels. Par exemple le plan Saint-Laurent, où c'est qu'on a vu qu'il y a eu une certaine efficacité dans ce qui est intervenu, par exemple dans des usines de pâtes et papiers, où c'est qu'il y a eu des résultats
2325 quand même très intéressants. Si je prends le cas particulier de la Donohue, par exemple, où c'est qu'on voit qu'avec la rivière qui coule autour, qui a donné de très beaux résultats, qui sont intéressants et qu'il faut poursuivre.

Après ça, on a la création, à 2.2, la création d'une société québécoise des eaux, c'est-à-dire une société qui va chapeauter des bassins versants, qui serait sous la responsabilité d'un
2330 ministre et non d'un ministère, parce que le ministre va devoir établir des politiques et tous les ministères vont devoir se conformer à ces politiques-là. Je pense que ça prend une politique globale que tous devront prendre compte.

La gestion démocratique faisant appel à la société civile, les représentants étant imputables et décisionnels, c'est-à-dire avec des vrais pouvoirs, pour la mise en place de la politique de l'eau. C'est elle qui va devoir mettre la mise en place de la politique de l'eau, déterminer des priorités d'actions, par exemple dans telle région ça va être la forêt, l'agriculture, etc., là, pour favoriser le développement du concept des bassins versants; gérer sur les mêmes
2340 principes que la société québécoise de l'eau.

Des bassins versants, on sait qu'il y a vingt-quatre (24) bassins versants qui se déversent dans le Saint-Laurent. Il reste à déterminer combien de bassins versants qu'on devra avoir, parce qu'il y a aussi la population qui habite ces régions-là et tous les intervenants, et ça, ça
2345 devrait se faire sur une base démocratique où c'est que chacun pourrait intervenir. Il y a toutes sortes de formes d'élection qui peuvent avoir lieu, il resterait à établir de quelle façon qu'on pourrait le faire, mais ça doit être sur une base élective où c'est que les gens vont être représentés sur ça et responsables, imputables et avec des pouvoirs décisionnels aussi, mais en tenant compte de la réalité des bassins versants de la région d'où c'est qu'ils proviennent.

2350

PAR M. GEORGES-ÉTIENNE TREMBLAY:

2355

Bon moi, je vais continuer sur la question de ce qui est plus spécifique pour la CSN, une politique de l'eau, ça doit être également une politique qui est favorable à l'emploi.

2360 Mais avant d'arriver à cet élément-là, au début on vous a indiqué qu'on a quelques principes à vous établir de façon claire et des principes qui sont les principes des travailleuses et des travailleurs, des citoyens ordinaires.

2365 Le premier bout qu'on vous a indiqué, l'eau c'est la vie. C'est pour démontrer qu'une commission qui s'interroge sur une politique de l'eau, ça traite de la vie. Il y a trois-quatre cents (300-400) ans, on vous aurait parlé de pas acheter des individus, de pas faire de trafic de personnes, que l'esclavage ça avait pas de bon sens, et les gens auraient trouvé ça ridicule, parce que l'esclavage c'était généralisé dans l'humanité, c'était vu comme étant normal d'avoir des esclaves.

2370 L'eau, c'est un peu aberrant de penser que, dans l'ensemble du monde, c'est devenu une marchandise, c'est devenu quelque chose qu'on vend, qu'on utilise surtout et qu'on monnaie.

2375 Premier principe, quand on a dit l'eau c'est la vie, il y a une question d'éthique, il y a une question de culture, il y a une question de partage, il y a une question globale. L'eau, c'est la vie. C'est pas compliqué.

2380 Il faut savoir qu'on ne traite pas uniquement d'un bien normal, qu'on ne traite pas d'un bien qui a évolué dans le temps, qui est rendu mécanisé. L'eau, ça a toujours été H₂O depuis que ça existe. Et c'est l'origine de la vie, c'est fondamental. Il faut d'abord partir avec cette question d'éthique là.

2385 Il découle de ça que ça prend - qu'est-ce qui va dire, ça pourrait être la raison du plus fort, ça pourrait être des raisons économiques qui décident des politiques. Il me semble qu'on doit avoir des principes fondamentaux avant d'élaborer une politique. Ça se dit facilement, mais il faut pas se perdre dans chacune des particularités des organisations.

2390 On aurait pu vous parler rien qu'une politique qui va favoriser l'emploi, on pourrait vous parler d'une politique de l'eau qui va favoriser les pêcheurs, on pourrait vous en parler d'une qui va favoriser l'exploitation des papeteries, parce que les rivières doivent continuer de faire du flottage de bois - c'est pas le cas, là - mais il faut partir de ce principe-là à la base.

2395 Une fois qu'on a dit ça, que c'est fondamental, il y a de l'éthique, il y a la justice pour tout le monde, on regarde, est-ce que le Québec pourrait dire, l'eau je la gère et je vais la gérer de façon nationale et je me préoccupe pas du reste. Je vais vendre l'eau, au plus fort la poche, puis je vais faire en sorte que les pays vont s'organiser pour me l'acheter. Non c'est pas ça.

C'est pour ça qu'on vous dit, ça va vous prendre une politique de l'eau élaborée selon des principes. Et c'est là les principes dont on a parlé tantôt au début, démocratie véritable, solidarité mondiale avec toutes les espèces puis intergénérationnelle, une question de partage.

2400

Et vous connaissez par coeur, sûrement, le manifeste de Ricardo Petrella sur le Manifeste de l'eau. Mais les principes qui sont là-dedans, on y adhère à cent pour cent (100%), O.K. Bon.

2405

Donc politique de l'eau, nécessité de l'élaborer. On a parlé tantôt du caractère public, universel, tout ça. Quand on dit, une gestion de l'eau excluant la privatisation sous toutes ses formes, on allait surtout, là-dessus, sur la question de vendre l'eau, les usines d'embouteillage, tout ce que vous voulez sur cet aspect-là. Bien sûr, on ne parle pas qu'il ne devrait pas y avoir des pourvoies qui font pêcher des gens et qui - c'est sûr, c'est pas ça, là.

2410

Dans le sens des deux (2) premiers éléments que je mentionnais, il devrait pas être question de privatiser et de s'accaparer d'un bien commun, universel, puis de le vendre puis de faire des profits là-dessus, de la même façon qu'on ne trafique pas les membres humains, qu'on ne trafique pas les individus. Question d'éthique, question de tous les principes qu'on mentionnait.

2415

Sur l'élément plus spécifique, une fois qu'on a élaboré nos grands principes, que ça prend une politique de l'eau, ça prend une société qui va la gérer au-dessus de tous les ministres, société québécoise des eaux, quand Claude a mentionné tantôt responsabilité d'un ministre, oui, mais pas un ministère qui va faire en sorte que cette société-là pourrait dévier ou pourrait être rendue pratiquement inefficace.

2420

Tantôt on a parlé qu'Hydro-Québec est un peu une société dans l'État, mais c'est important qu'Hydro-Québec soit capable d'avoir un pouvoir qui sera pas à la merci de peu importe le ministère, là. Ça fait que quand on a parlé de société des eaux, tantôt vous aviez un ex-sous-ministre qui mentionnait l'horizontal, il faut vraiment que ça englobe tous les ministères et que ça soit un impondérable, un incontournable pour chacun des ministères.

2425

Quant à la question plus spécifique qui nous concerne particulièrement, si on élabore dans le cadre de tous ces principes-là, et on a une vision globale, et on s'organise, non pas au plus faible dénominateur commun, au plus bas dénominateur, puis marchander au plus fort la poche, puis on s'organise pour que les autres états, autant l'Ontario que le Nouveau-Brunswick, aient des politiques dans l'esprit de Rio, dans l'esprit du Manifeste de l'eau, bon, une fois qu'on a décidé ça, ça serait aberrant qu'on n'ait pas, dans l'élaboration d'une politique québécoise, en même temps l'élément de création d'emplois. De la même façon que de réglementer sur l'environnement, c'est créateur d'emplois.

2430

2435

De faire une politique de l'eau, de s'occuper de l'ensemble des éléments, de l'ensemble des intervenants où les gens vont participer puis on va travailler dans le sens des objectifs qui sont indiqués là, on devrait toujours avoir l'objectif création d'emplois, des emplois de qualité, dans le sens de développement durable.

2440

2445 Un exemple! Au début des années quatre-vingt-dix, au Québec, on a fait une politique sur l'environnement où on semblait, on semblait vouloir agir de façon plus importante quant à l'environnement, et on s'est rendu compte qu'il y avait une progression d'environ dix pour cent (10%) à chaque année sur les emplois créés par l'environnement de façon générale.

2450 À partir des années 95 - il y a un article qui a sorti dans le Devoir au début du mois d'octobre - à partir de l'année 95, il y a eu une sérieuse décroissance, parce qu'on s'est pas, quant à l'emploi, parce qu'on s'est pas préoccupé autant qu'avant, les règlements sont beaucoup moins appliqués, il y a beaucoup moins de personnes au niveau du ministère de l'Environnement, donc au Québec il y avait zéro virgule sept pour cent (0,7%) de l'emploi qui était de l'emploi dû à l'environnement, c'est tombé à zéro virgule trente-cinq (0,35%). On s'est moins préoccupé d'environnement, ça a été un facteur négatif quant à l'emploi.

2455 Ce qu'on dit dans le dernier point, ce qui intéresse particulièrement une organisation syndicale, c'est que cette politique-là, dans les principes tel qu'on l'a indiqué, avec une société québécoise des eaux, va en même temps être très favorable à l'emploi. Et quelque chose qui est favorable à l'emploi, c'est habituellement positif sur plusieurs rapports, le rapport économique, et c'est des politiques qui passent bien dans la population quand c'est créateur d'emplois.

2460 Et quand on parle de création d'emplois, il faudrait surtout pas que ce soit le genre d'emplois où les jeunes ont pas de protection, un peu comme dans l'environnement. Dans l'environnement, il y a eu une décroissance de l'emploi, mais la qualité de l'emploi est très très très faible. Autant au niveau des conditions de salaire qu'au niveau des conditions de santé et de sécurité des travailleurs et des travailleuses qui travaillent dans ce secteur-là. Il y a plein d'entreprises où il y a des morts assez régulièrement, sur la question de l'environnement. Les gens qui travaillent dans ce secteur-là, c'est un secteur hautement à risque et on se préoccupe pas de ça.

2475 Ça fait que, globalement, on voudrait qu'il y ait une politique de l'eau dans les principes qu'on a élaborés, qu'il y ait une société qui la gère, que ce soit vraiment un incontournable et que ce soit, que le Québec soit un peu comme le fer de lance là-dedans, au niveau des autres états canadiens, pour l'instant, et au niveau international également.

2480 Et que ce soit pas rien que de dire, on s'en occupe un peu comme souvent, je m'excuse pour l'environnement, mais on dit, on s'en occupe parce qu'on révisé des règlements, dans le fond, on s'occupe pas plus de l'environnement qu'avant, même plutôt moins.

2485 À partir également de cet élément-là, moi il me semble qu'on devrait toujours avoir comme vision - parce qu'on peut dire qu'on rationalise et on coupe de l'emploi. Si on a une vision strictement économique, comme plusieurs entreprises vont dire, on rationalise notre fonctionnement. La Banque Nationale, la Banque Royale, Desjardins, ils rationalisent, mais sans aucune préoccupation de l'emploi, sans aucune préoccupation sociale.

Moi, je pense que l'État québécois, s'il fait la démarche dans cet esprit-là, devrait toujours avoir également que ça va être bon pour l'emploi, ça va en créer puis ça va être bon pour l'ensemble de la société.

2490

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2495

Je voudrais juste vérifier une chose avec vous, je pense que j'ai compris votre point de vue, mais vous avez eu des paroles fortes contre l'eau embouteillée et donc le commerce de l'eau.

2500

C'est une réalité de fait maintenant; là, on est correct, on nous a servi un pot d'eau, mais dans bien des endroits de notre tournée, on nous a servi des bouteilles d'eau, que ce soit Labrador, Montclair, etc.

2505

Est-ce que ça signifie par exemple la fermeture de ces entreprises-là. Il y a de fait une réalité qui est là et si on la prend sur l'eau embouteillée, on peut la prendre sur d'autres eaux, prenez les eaux gazeuses, que ce soit un Pepsi, un Seven-Up, essentiellement c'est de l'eau. C'est de l'eau soit municipale à laquelle on a ajouté du CO₂ puis un petit peu de sucre, selon la recette, là, mais fondamentalement c'est de l'eau.

2510

C'est quoi, je suis sûr que vous allez me répondre non, parce que si on attaque Coca-Cola ou Pepsi-Cola, on va avoir une démonstration demain matin, là, mais j'aimerais voir votre pensée un peu plus nuancée là-dessus, pour comprendre.

PAR M. YVES FORTIN:

2515

Disons que moi, je séparerai la question de l'eau gazeuse avec de l'eau embouteillée. Je pense que si, effectivement, on a une préoccupation de la qualité de notre eau, ça veut dire celle qui nous est distribuée par nos réseaux, on n'aurait pas besoin, on n'aurait pas besoin d'avoir de l'eau embouteillée.

2520

D'ailleurs, on a vu croître cette industrie-là avec la dégradation de la qualité des eaux et des milieux, à ce niveau-là. Et tu sais, ça fait pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2525

Ça, ça serait intéressant d'avoir le débat pour savoir pourquoi.

PAR M. YVES FORTIN:

2530

Effectivement, c'est des questions, les gens ont de moins en moins...

PAR LE PRÉSIDENT:

... mais depuis que je suis petit gars, moi, il y a de l'eau Perrier, par exemple, sur les tables. Ça a été importé de France, bon, puis..

2535

PAR M. YVES FORTIN:

Oui, tout à fait. Mais les gens qui boivent une eau Perrier ne la boivent pas comme on boit un verre d'eau comme ça, c'est une question, je pense pas qu'on prenne de l'eau Perrier pour se laver les dents, pour se laver les dents le soir, là, ça me surprendrait.

2540

Donc c'est un produit qu'on dit spécialisé pour des occasions plutôt spéciales ou dans des habitudes spéciales, là. Ça, on en convient, effectivement, il y a de la place pour ça.

2545

Mais d'en devenir une consommation journalière sur la base que tu dois t'abreuver, le phénomène est grandissant parce que les gens ont de moins en moins confiance en leurs réseaux de distribution, en la qualité de l'eau, donc il y a de quoi à remédier à la source, puis c'est le cas de le dire, à ce niveau-là, remédier, là, bon.

2550

Parce que ces gens-là, normalement, cette eau-là, ils vont la prendre soit dans les nappes phréatiques ou dans les sources qui sont très bien identifiées pour la qualité de cette eau-là. Donc, c'est pas normal qu'on soit obligé de payer pour boire une eau de qualité, particulièrement au Québec. Là-dessus, oui.

2555

Effectivement, on ne veut pas, il y a à peu près huit (800) à neuf cents (900) emplois identifiés à ce secteur-là, on ne veut pas qu'ils soient perdus.

2560

Mais par contre, effectivement, il y a peut-être des régions qui ont pas accès naturel à une eau d'une très grande qualité, en raison des sols, il y a un paquet de raisons qui peuvent s'expliquer, sans être un expert. Bien à ce moment-là, nous autres, on dit à plus ou moins long terme, ça pourrait être même nationalisé ou pris en charge par l'État à ce niveau-là.

2565

Donc nous ce qu'on dit, si on nationalise la question de la Loto, parce qu'il y a des profits là, on va dire, regarde, pour des choses aussi essentielles, on devrait, comme État, être présent pour que l'ensemble des citoyens sur l'ensemble du territoire ait accès à la même qualité puis à la même quantité d'eau.

2570

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la société québécoise des eaux que vous voulez devrait aussi être une société qui travaille, qui se lance dans le marché de l'embouteillage éventuellement, au moins pour le marché interne, ou une nationalisation des compagnies qui existent déjà dans ce secteur-là.

2575

Est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

PAR M. GEORGES-ÉTIENNE TREMBLAY:

2580

Moi, je vais rajouter un petit élément sur ce que Yves vient de mentionner.

2585

Il y a beaucoup de marketing dans la question de la consommation d'eau en bouteille. D'abord, il y a des études qui ont été faites et l'eau en bouteille est moins, assez souvent plusieurs compagnies, l'eau était de moindre qualité que l'eau de la ville de Montréal. Ça a été prouvé de façon très claire.

Sauf que les gens, il y a beaucoup d'habitudes et c'est bien vu de consommer l'eau en bouteille.

2590

Ce qu'on a indiqué tantôt, c'est qu'à partir du moment qu'on corrige et qu'on a une politique de l'eau et l'eau est de meilleure qualité et il y a une culture aussi, ça implique une culture des individus, les individus respectent l'eau comme un bien très très important, ils la gaspillent pas, ils la polluent pas, bon. Cet embouteillage-là, il va y en avoir moins, ça va être moins consommé, bon.

2595

Quand on a indiqué nos principes, on peut pas être d'accord avec le fait que des gens, ils vont faire des profits avec l'eau, parce que notre logique, c'est que le Québec devrait gérer son eau comme étant un bien de l'ensemble de la planète, et il devrait pas y avoir de profits qui retourneraient pas dans la gestion de l'eau et dans le partage de cette richesse-là.

2600

C'est que si on y allait de façon vraiment globale, si un pays, si un état qui a des ressources, il devrait pas y avoir d'accapuration de profits de cette ressource-là. Si jamais il y avait un surplus, il devrait y avoir des fonds, des fonds internationaux qui permettraient à des pays qui en manquent littéralement d'eau d'en recevoir.

2605

C'est pour ça qu'il y a une incompatibilité féroce et globale et totale entre la privatisation de l'eau puis une gestion de l'eau selon les principes qu'on élabore.

2610

Présentement, il y en a des compagnies qui font de la distribution, qui embouteillent, puis c'est au plus fort la poche et, pour essayer de faire semblant de bloquer les permis, on en a octroyé douze (12) plutôt que six (6) - en tout cas c'est une autre affaire, là - mais supposément pour faire un moratoire, on a permis à douze (12) d'en avoir des permis plutôt que six (6). Peut-être que je me trompe, s'il y en a un qui pense que je me trompe, ils le diront.

2615

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils rectifieront plus tard.

PAR M. GEORGES-ÉTIENNE TREMBLAY:

2620

Mais il me semble que ça a été ça.

Il y a une incompatibilité, comme je le mentionnais, là, tantôt, sur les questions de principe.

2625

Si présentement il y a de l'embouteillage, il y a de la distribution, à moyen terme l'État devrait s'accaparer de ça et non pas que ce soit des profits qui servent à autres fins que la gestion.

2630

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K. Ça marche.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2635

Une seule question, sur les emplois. C'est pas surprenant d'entendre un organisme comme le vôtre nous parler d'emplois, alors j'aimerais faire un bout avec vous là-dessus.

2640

Dans les métiers de l'eau, on parle habituellement dans la littérature des métiers de la construction pour la mise à niveau des infrastructures, les métiers techniques de l'eau, les techniciens de l'eau, les opérateurs des usines de filtration et d'assainissement, les ingénieurs, les biologistes, les fonctionnaires qui gèrent les programmes gouvernementaux, des aménagistes, etc.

2645

Mais si la perspective est l'emploi pour les jeunes, est-ce que la politique de l'eau pourrait favoriser le développement de nouveaux métiers de l'eau?

PAR M. CLAUDE ALLARD:

2650

Dans quel sens?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

C'est la question que je vous pose!

2655

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le sens des jeunes, favoriser le métier.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2660

Parce que c'est beau de dire ça, l'emploi...

PAR M. YVES FORTIN:

2665 Quand on parle d'emplois puis on parle de nouveaux emplois, particulièrement si on prend la question des jeunes, effectivement, moi je pense que là-dessus il y a une cause à effet, là. C'est pas une équation automatique, mais il y a une cause à effet.

2670 Mais par contre, effectivement, on a vu apparaître des nouvelles techniques qui se sont enseignées au cégep après, avec, au fur et à mesure où on avançait sur les questions environnementales. Et moi je pense qu'effectivement, si on améliore notre niveau de connaissance sur l'eau, d'ailleurs il va falloir former peut-être, pas nécessairement juste des biologistes ou des gens spécialisés, ayant des cours universitaires, là.

2675 Mais moi, je pense qu'il y a de l'aménagement de site, que si on parle du respect de la faune, de la flore puis entre autres l'eau en fait partie, à ce niveau-là, il y a des aménagements qui peuvent être faits pour, justement, qu'il y ait une meilleure filtration des cours d'eau, là-dedans, je pense qu'on peut aller quand même pas à l'infini, mais on peut penser qu'il y a de la place pour des nouveaux emplois à partir du moment où on améliore notre connaissance.

2680 Puis là, je rejoins aussi l'intervenant précédent, il a fait dire que là-dessus, on ne connaît pas encore, les connaissances sont insuffisantes à ce niveau-là, donc il devrait avoir de la recherche et de la recherche va découler entre autres de nouvelles techniques puis de nouveaux emplois aussi là.

2685

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2690 Oui, parce que je pense que tout le monde doit être pas mal d'accord sur la création d'emplois, mais la question qui se pose, c'est comment la politique de l'eau pourrait favoriser justement la création d'emplois.

2695 Il y en a déjà des emplois qui sont connus dans le domaine de l'eau, il y a des expériences étrangères, par exemple de gestion par bassin versant, des nouveaux métiers plus dans le domaine social et communautaire sont développés. Par exemple les comités de bassin font appel à des animateurs, à des chargés de mission, et ils ont des instruments maintenant qui se développent et ça devient un nouveau métier favorisé par la création de comités de bassin.

PAR M. GEORGES-ÉTIENNE TREMBLAY:

2700 Mais il y a un élément, les intervenants antérieurs, en tout cas, les gens de la Fédération de la faune et le premier groupe qui a présenté son mémoire ont fait état que, bon, une eau de qualité, c'est sûr qu'il va y avoir de la faune, le poisson, et il y a plusieurs emplois reliés à ça.

2705 Tantôt on a parlé de l'assainissement de la rivière Saint-Charles, c'est évident que si la rivière Saint-Charles, on aménage, on défait l'allée de quilles, là, c'est quasiment comme une

allée de quilles, la rivière, c'est rien que du ciment, il y a des gens de la construction qui vont travailler, les gens vont se promener, il va y avoir des touristes, ça va être créateur d'emplois.

Il y a beaucoup d'effets secondaires.

2710

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais ça, ce sont tous des emplois qui font appel à des compétences connues.

2715

PAR M. GEORGES-ÉTIENNE TREMBLAY:

Oui, mais c'est évident que la recherche, possiblement qu'au niveau - il y a plusieurs éléments que vous avez mentionnés, mais possiblement que la recherche permettrait de développer certains emplois pour des jeunes. En tout cas, c'est à espérer, mais moi je peux pas en identifier directement.

2720

PAR M. YVES FORTIN:

Mais ce que vous souleviez, il y a des pistes là-dedans intéressantes. D'ailleurs, je pense que le fait, on parle des comités de gestion par bassin, là, par bassin versant, effectivement s'il y a une prise en charge locale, il va émaner quelque chose de communautaire de là et sûrement entre autres, si on parle de l'animation, mais on peut parler de la conscientisation aussi des populations, on peut parler, il y a quand même - et si on veut conscientiser quelqu'un, faut quand même connaître le domaine dans lequel on s'avance, donc il y a des possibilités là.

2725

2730

Mais tu sais, vous dire, d'en pointer, je veux dire, on va appeler ça un technicien de ci ou de ça, on n'est pas en mesure, là, on s'est pas fait de tête là-dessus encore à ce niveau-là. Sauf que moi je pense qu'à toutes les fois qu'on avance dans des secteurs, dans des sciences, il en découle des emplois après, là, à ce niveau-là.

2735

Regardez dans les sciences de l'informatique, des biotechnologies puis tout ça, le Québec est en train de se développer.

2740

Vas-y, Claude.

PAR M. CLAUDE ALLARD:

O.K. Moi j'irai pas directement sur la création d'emplois, mais les principes qu'on élabore ici, c'est aussi pour éviter qu'on voie par exemple dans la Basse-Ville que les gens soient obligés de, mettons qu'on privatise les aqueducs de Québec, qu'ils soient obligés de payer l'eau à la pièce, que ça devienne encore un élément supplémentaire pour les appauvrir.

2745

2750 Lorsqu'on regarde les états qui ont, depuis deux-trois cents (200-300) ans, se sont
préoccupés de l'eau, au niveau de l'état, ça a été, règle générale, une avancée économique
importante, un partage de richesse et d'avancée sociale.

2755 Je pense qu'il faut voir l'eau, moi j'ai commencé à m'occuper du dossier d'eau quand ils
ont parlé de privatisation de l'eau à Montréal, je trouvais ça aberrant, et j'ai eu la surprise de
constater jusqu'à quel point que je n'étais pas conscient de l'importance de l'eau, parce qu'à
chaque fois que je sors de chez nous, je manque de me noyer dans un trou d'eau ou quelque
chose de même, on n'est même pas conscient de l'importance.

2760 Je pense qu'avec une politique de l'eau, des choses de même, on va se rendre compte
de toute l'importance et de toute la richesse que cette ressource essentielle nous procure et
qu'avec ça, ça va nous emmener aussi à gérer notre bien collectif d'une autre façon où c'est
qu'on va tenir compte au niveau de l'agriculture, que ce soit une agriculture qui se préoccupe
plus de l'environnement et de l'eau, forcément un est rattaché à l'autre, et tout va en découler je
pense, où c'est qu'on va en sortir gagnant.

2765 À l'heure actuelle, on est en train de "scrapper" nos terres arables, à cause de vision à
courte vue, de surspécialisation au niveau, par exemple, du blé d'Inde, ou de n'importe quel
autre produit, on fait en sorte qu'on en train de se retrouver dans un cul-de-sac.

2770 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

On a bien compris que vous êtes pour un caractère public et universel et sans
privatisation. Ça, votre message est clair.

2775 **PAR M. CLAUDE ALLARD:**

Tout à fait.

2780 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Moi, je vais vous poser une question assez brève, compte tenu du peu de temps qu'il
nous reste, là. La CSN se prononce contre l'installation de compteurs.

2785 Dans le document, j'ai lu votre document, monsieur Allard, qui est en annexe, à un
moment donné vous abordez la question de la tarification. J'ai lu ce que vous avez écrit là-
dessus, le premier palier, le deuxième.

2790 Mais cela implique, à mon avis, à un moment donné il va falloir qu'il y ait une mesure,
donc un compteur quelque part?

PAR M. CLAUDE ALLARD:

2795 Nous autres, j'ai amené des exemples, j'ai regardé un peu partout ce qui se passait, etc., et ce qu'on préconise, c'est qu'avec une politique de l'eau, c'est qu'on établisse un plan de match si on veut - c'est anglais, excusez, je viens de l'Ontario, là, j'ai pas fait exprès mais en tout cas - puis on s'est établi un plan de match avec le plan Saint-Laurent, avec des objectifs, et où ce qu'il va y avoir des résultats concrets au bout de tant d'années.

2800 Il s'agit pas d'établir une politique de l'eau et dire que demain matin tous ceux qui dépassent telle quantité d'eau, on les tarife. Sauf que, si on établit une politique sur une période de cinq (5) ans, dix (10) ans, réaliste mais avec un échéancier où c'est qu'on peut permettre de développer les technologies, d'arriver - il y a dans certains cas qu'il va peut-être, si les technologies sont pas là, puis on peut pas arriver au résultat qu'on veut, puis si c'est un secteur alimentaire, on n'arrêtera pas de manger demain matin, là, puis attendre que ces technologies-là se développent, on va continuer, mais en travaillant sur la recherche des solutions pour arriver à tel niveau.

2810 À chaque fois qu'on arrive à un certain niveau, il y a rien qui nous empêche de relever la barre pour faire en sorte qu'on arrive à des résultats acceptables pour tout le monde. Parce que ça implique tout le monde.

2815 Si on arrive à diminuer la quantité d'eau qu'on utilise au niveau industriel, commercial puis dans d'autres niveaux, automatiquement il va y avoir un effet sur nos coûts d'entretien de l'eau, je parle en ville surtout, là, de l'eau puis de toutes ces choses-là.

2820 Puis ça va amener aussi de la création d'emplois, parce que si on veut faire en sorte que telle industrie se conforme à tel et tel niveau de qualité d'eau et de seulement de telle quantité, forcément il va falloir qu'on fasse du développement, de la recherche, il y a des jeunes qui vont pouvoir travailler dans ces domaines-là. Ça pourrait être aussi le développement d'équipements, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Je comprends, mais la question que madame Gallichan posait était très spécifique, puisque vous évoquez vous-même deux (2) paliers différents et vous dites, quand on arrive au deuxième palier, il faut qu'il y ait des amendes, il faut qu'il y ait des choses.

Et ce qu'on vous demande, c'est quel est le moyen par lequel vous allez distinguer le premier palier et le deuxième palier?

2830 **PAR M. YVES FORTIN:**

2835 Ce qu'on trouve dans le document en annexe, en fait, c'est des questions, là, sur lesquelles, là, là-dessus, on n'a pas avancé, on n'a pas dit c'est ça qu'il faut. C'est les questions sur lesquelles on s'interroge.

On part du principe à l'effet que, nous, il y a un principe qui ne nous plaît pas, là, c'est le principe de l'utilisateur-payeur, parce que ça va à l'encontre de toute mesure universelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2840

Je comprends.

PAR M. YVES FORTIN:

2845

Ce principe-là, en fait, c'est celui qui a de l'argent, il va pouvoir gaspiller puis celui qui n'en a pas, bien, il va en subir les conséquences. Ça, on n'embarque pas là-dedans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2850

C'est parce que, ça, on comprend, appelons ça si vous voulez, une école sociale, et on comprend très bien votre point de vue là-dessus.

2855

Par ailleurs, il y a d'autres écoles ailleurs qui sont de type plus écologique, plus dur, et qui insistent, et qui disent, il faut des compteurs, non pas pour faire payer mais pour mesurer et donc contraindre la consommation. Ce courant de pensée là existe, il est pas dominant au Québec, mais il existe dans la littérature et là, c'est pour ça qu'on se demandait, quand vous distinguez ici deux (2) niveaux, nous vous demandons quel est le moyen de contrôle des deux (2) niveaux.

2860

Si c'est pas le compteur, quel est l'autre moyen de niveau de contrôle des deux (2) niveaux que vous distinguez dans votre texte en disant, un niveau gratuit acceptable pour tous, mais en même temps des contraintes pour ceux qui gaspillent.

2865

Alors c'est juste ça, là, qu'on essaie de voir, le mécanisme à travers lequel...

PAR M. YVES FORTIN:

2870

Moi, dans un premier temps, il y a plusieurs niveaux d'intervention à ce niveau-là. Dans un premier temps, c'est la conscientisation, c'est la question de la valeur de l'eau, dans un premier temps.

2875

On ne croit pas que la coercition soit la méthode la plus efficace. C'est peut-être la méthode la plus facile pour se donner bonne conscience, mais ce n'est pas la plus efficace et ce n'est pas celle qui donne les meilleurs rendements. Ça, sans avoir la plus grande expertise, effectivement, où ça a été instauré, soit que ça créait des déséquilibres, comme je vous disais, par rapport à la mesure de l'utilisateur-payeur, mais par contre, de l'autre côté, c'est de voir aussi comment est distribuée ou comment est répartie la consommation d'eau.

2880 C'est certain que si une entreprise dans une communauté accapare soixante pour cent (60%) de l'eau disponible dans la place, bien là c'est de travailler avec l'entreprise dans un premier temps, puis ce qu'elle rejette soit premièrement nettoyé puis remis dans le système, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2885 Oui, oui. Et les mémoires de vos collègues sont tous à l'effet de mettre des compteurs aux entreprises. Ça, on est tout à fait d'accord.

Le principe qu'on essaie de rejoindre, c'est la...

PAR M. YVES FORTIN:

2890 Où est-ce qu'on avance peut-être encore un peu différemment ou un peu plus là-dessus, c'est pas que l'entreprise, elle donne de l'argent à la ville pour qu'elle l'épure l'eau. C'est pas ça. C'est qu'elle, elle s'en occupe de le faire parce qu'elle a sa responsabilité comme citoyen, comme faisant partie de la population aussi, là, comme personne morale.

2895

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça marche.

2900 **PAR M. CLAUDE ALLARD:**

C'est pour ça que tout à l'heure que je parlais d'un plan de match. Le plan de match, en fait, c'est pour ça, c'est pour arriver en sorte que ces entreprises-là arrivent à un niveau acceptable.

2905

Et que si – bien là, il pourrait y avoir des genres de monde, ou je sais pas trop quoi, là, mais je pense qu'il faut être réaliste aussi à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910

O.K. Ça marche messieurs. Merci beaucoup et bonne chance à vous.

LES AMIS DE LA TERRE DE QUÉBEC

2915

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite Les Amis de la terre de Québec.

2920

Bonsoir!

PAR M. DENIS POTVIN:

Bonsoir.

2925

Bon, c'est ça, le courant écologique comme vous dites, qui va prendre la parole!

Bon, moi, mon nom c'est Denis Potvin. Je suis président des Amis de la Terre de Québec et aussi responsable du Comité eau aux Amis de la Terre.

2930

Je vais vous présenter le plan, le plan du mémoire. Je vais essayer de faire un résumé et les éléments principaux de ce plan, entre autres, bon, je vais parler de l'introduction, faire une présentation sommaire de notre groupe; deuxièmement, un résumé de nos argumentations et positions de la problématique de l'eau, à l'échelle aussi internationale et aussi régionale; troisièmement, nos préoccupations aussi spécifiques sur l'eau, les pénuries d'eau à l'échelle mondiale, le gaspillage de l'eau au niveau régional, aussi national, la déforestation.

2935

Et enfin, troisième, une proposition sur les fondements d'une politique de l'eau que devrait adopter le gouvernement du Québec, entre autres, une définition du développement durable, on l'a mentionné tout à l'heure. Je pense qu'à la base d'une politique, il faut se donner une définition qui fait un genre de consensus entre tous les intervenants. Ça, ça m'apparaît un élément fondamental.

2940

L'autre aussi, les objectifs à atteindre. Ça c'est, encore là, où on s'en va dans une politique, c'est ça qu'il faut absolument définir. Les approches aussi à privilégier.

2945

Des principes, bon le groupe de la CSN en a parlé tout à l'heure, je pense qu'il est fondamental de se donner des principes qui vont faire consensus sur tous les intervenants qui touchent la question de l'eau, autant le ministère de l'Environnement que les autres aussi intervenants qui touchent l'eau, l'agriculture, etc.

2950

Aussi les orientations majeures à donner. À l'intérieur de cette orientation, on va parler justement de structure.

2955

Et une conclusion sur un projet de société général pour venir sauver la ressource eau.

Bon bien, les Amis de la Terre, nous sommes un groupe communautaire à but non lucratif de défense de droits collectifs des citoyens en matière d'écologie sociopolitique et économique. Ces dimensions-là doivent faire partie de notre démarche pour régler les problèmes.

2960

Notre groupe aussi cherche à promouvoir une société écologique pour améliorer la qualité de vie des citoyens, à titre de mission.

2965 Pour atteindre cette Commission, notre groupe aussi met l'accent sur des stratégies, la participation des citoyens aux décisions. Il est fondamental que tous les citoyens soient consultés dans des questions, des projets qui touchent l'eau.

2970 L'éducation des intervenants. Ça, on revient toujours là-dessus, c'est une dimension fondamentale. Il faut éduquer, conscientiser, informer les citoyens de toutes les problématiques.

L'eau est aussi la réalisation de recherche, on en a parlé tout à l'heure. Des recherches, donc encore là, il faut faire de la recherche sur les connaissances et aussi tous les impacts.

2975 Les pressions politiques et économiques, les lobbies. Dans la mesure du possible, justement, avec les moyens qu'on a, on en fait un peu de lobby au niveau politique, les questions de changement de lois, les règlements, les normes. Et aussi économique discuté avec les intervenants, les multinationales, les entreprises pour discuter justement de vision, de principe, d'application des solutions et comment gérer la ressource eau.

2980 La concertation ici est une autre dimension fondamentale comme stratégie. Il faut que les partenaires se parlent entre eux. On ne peut plus vivre dans une société chacun dans son coin. Je pense qu'on a vécu peut-être une centaine d'années comme ça, chacun des petites chapelles, des petites tours d'ivoire. Donc, il faut vraiment que les gens se parlent entre eux pour discuter de toutes ces problématiques-là.

2985 Nos principes d'intervention se situent aussi à l'échelle spatiale, locale, régionale, nationale, internationale. Encore là, dans une gestion de l'eau, il faut avoir une vision mondiale, aussi à la fois locale. Il y a le fameux slogan de "penser global, agir local". Donc un gouvernement, tous les intervenants doivent penser dans cette perspective-là à des différentes échelles pour gérer une ressource aussi fondamentale que l'eau. Bon.

Je vais vous faire un petit résumé du résumé qu'il y a à l'intérieur du mémoire. Bon.

2995 Notre argumentation et notre position qui touchent la problématique de l'eau. Notre modèle de développement énergivore, et aussi on pourrait dire beaucoup de gaspillage d'eau, se traduit par un épuisement et une dégradation de plus en plus importante des ressources naturelles, entre autres l'eau, pour satisfaire nos besoins de croissance économique illimités et de consommation souvent inutile et excessive.

3000 Pendant que nos dirigeants politiques et économiques font la promotion du libre-échange, de la mondialisation de l'économie, de l'accord multilatéral sur les investissements, le réchauffement de la planète, la diminution de la couche d'ozone, les pluies acides, les pénuries d'eau, la pollution et le gaspillage de l'eau, la déforestation, la multiplication des catastrophes, pour en énumérer quelques-unes. tornades, ouragans, feux de forêt, inondations, sécheresses, 3005 continuent de s'accroître et de menacer nos vies.

3010 À ce titre, on pourrait ajouter aussi le verglas qu'on a connu comme catastrophe majeure. Je pense que le Québec a connu, là, vraiment quelque chose de fondamental, une prise de conscience. Et je pense qu'il faut que ça continue.

3015 Toutefois, beaucoup de politiciens et promoteurs économiques et de consommateurs ne partagent pas ces observations, analyses et conclusions. Selon notre société néolibérale, notre fin de siècle est celle de la fin de l'histoire, le triomphe de l'économie de marché, de la science et de la technologie libératrice, entre guillemets.

3020 Selon eux, si nous suivons les principes – je vous parlais tantôt de dimension de principes, bon – les principes qui nous dirigent actuellement, le profit à tout prix, la croissance économique illimitée, la rentabilité absolue, l'autorégulation des marchés, tous les échanges de marchandises, et la compétition, nous parviendrons à une société du plein emploi et de la protection des ressources.

3025 Pourtant, un grand nombre croissant de chercheurs et d'organismes proclament à grands cris l'impossibilité écologique de poursuivre l'exploitation, production, consommation au rythme actuel, puisqu'ils nous dirigent tout droit dans un cul-de-sac, soit des pénuries d'eau, on a mentionné tantôt les sécheresses, tous les problèmes écologiques qui s'ensuivent.

3030 Pour nous, afin de dénouer cette impossibilité écologique, les Amis de la Terre proposent à tous les intervenants les fruits d'une réflexion approfondie sur les divers aspects d'un développement viable, d'une voie à prendre pour vivre un modèle de développement écologique qui respecte les ressources, entre autres l'eau, les écosystèmes et l'être humain.

3035 En effet, celui-ci suggère un usage modéré des ressources naturelles pour produire des biens et services utiles qui répondent aux besoins vitaux des populations et ce, sans compromettre leur qualité et leur capacité de renouvellement.

3040 Ainsi, on le mentionnait tantôt, ça implique une révolution culturelle, soit un changement des valeurs, des principes et d'approches pour régler les problèmes, entre autres celui de la gestion de l'eau.

3045 Nous proposons un débat public sur diverses approches et principes, tels la diversité, l'autorégulation, l'équité, la prévention, la sagesse, et bien d'autres qui pourraient guider le gouvernement du Québec et d'autres utilisateurs en matière d'usage de l'eau. On va en reparler tantôt, toute la question de ces principes.

Maintenant, nos préoccupations spécifiques sur l'eau à l'échelle internationale. Nous constatons qu'il y a des pénuries croissantes d'eau.

3050 Je vais vous énumérer quelques déclarations d'organismes internationaux qui ont parlé de ce problème-là et qui préoccupe beaucoup les membres des Amis de la Terre, parce qu'on parle justement d'échanges. On ne peut pas gérer justement cette ressource-là, ça explique, on

ne veut pas gérer cette ressource-là seulement que de façon sectorielle ou de façon locale ou nationale.

3055 Plusieurs organisations mondiales présentent et prévoient des scénarios catastrophiques pour l'humanité, par exemple, l'Institut international de la gestion de l'eau.

3060 "Quelque dix-sept (17) pays ont été classés victimes d'une "rarification" de l'eau d'ici 2025. Au total, ce sont un point huit milliards (1,8 MM) de personnes qui manqueront d'eau en 2025 pour l'agriculture, l'industrie et les ménages. La "rarification" de l'eau est la plus grande menace qui pèse sur la santé humaine, l'alimentation et l'environnement. C'est aussi une menace à la paix."

3065 Parce que quelqu'un qui n'a pas d'eau ne peut pas vivre et donc, il est prêt à tout pour pouvoir survivre. C'est une question fondamentale.

Autre – il y en a plusieurs, mais je vais – il y en a un autre aussi qui m'apparaît aussi important, c'est les huit cents (800) délégués du Neuvième Congrès mondial de l'Eau concluaient leurs assises en déclarant:

3070 "Les progrès réalisés dans l'alimentation de la planète depuis cinquante (50) ans sont sur le point d'être compromis par les pénuries croissantes d'eau. Un problème si aigu qu'il augmente le risque de conflit armé pour la possession des rivières et des nappes souterraines."

3075 On pourrait en parler longuement mais je pense que ça situe vraiment la problématique dans son ensemble.

3080 Maintenant, une autre préoccupation, c'est le gaspillage de l'eau. Si on considère uniquement la consommation résidentielle pour certains pays, la consommation quotidienne moyenne par citoyen observé se situerait aux environs de quatre cents (400) litres personne-jour au Québec; trois cents (300) au Canada; quatre cent vingt-cinq (425) aux États-Unis; et cent cinquante (150) en France et en Allemagne; et cinquante (50) au Tiers-Monde.

3085 Plus sectoriellement, selon l'Organisation mondiale de la Santé, en Afrique occidentale, où chaque personne doit se satisfaire de trente (30) litres d'eau par jour en moyenne, un grand nombre de femmes et d'enfants doivent passer quatre (4) heures par jour pour se procurer l'eau pour boire, pour les tâches ménagères et l'hygiène corporelle.

3090 Pendant ce temps, durant l'été, certains pays riches en eau, dont le Québec, le Canada, les États-Unis, doublent leur consommation quotidienne domestique pour atteindre près de mille (1000) litres d'eau, pour l'arrosage inutile du gazon et des jardins, le remplissage des piscines, le lavage des autos, l'entretien des terrains de golf et d'autres. Il y a un usage abusif de l'eau. C'est une réalité.

3095 Ainsi au Québec, nous consommons beaucoup plus de, cinquante (50) fois plus d'eau par habitant que le Tiers-Monde, et ce pour satisfaire un accroissement de besoins qui sont non essentiels.

3100 Maintenant, en ce qui regarde l'aspect technologie, je veux dire les entreprises gourmandes dans le secteur industriel. Je vous mentionnerais simplement, à titre d'indication, qu'il faut mille trois cents mètres cubes (1300 m³) d'eau pour fabriquer une tonne d'aluminium, et près de mille mètres cubes (1000 m³) d'eau pour faire une tonne de papier. Chaque litre d'essence nécessite pour son raffinage trente (30) litres d'eau.

3105 Maintenant, une autre préoccupation, la déforestation. Le film "l'Erreur boréale", je pense, fait prendre conscience aux gens que, bon, il y a des problèmes par rapport à la forêt.

3110 Nous, tout de suite ici, on fait une recommandation, c'est que la gestion de l'impact des activités humaines dans le secteur de la forêt doit être constamment débattue. C'est un débat très important puisqu'à l'échelle de la planète, chaque année, il y a beaucoup, il y a des millions d'hectares de forêt qui foutent le camp. Donc toute la gestion de la forêt, il y a un lien avec l'eau aussi, et il est fondamental qu'on associe toute cette problématique de l'eau aussi avec toute la question de la forêt.

3115 Maintenant, sur les fondements d'une politique de l'eau. On a parlé tout à l'heure, j'ai parlé tantôt d'une définition. Nous, on en propose une à la discussion. Selon nous, et encore là je pense que tous les intervenants devraient s'interroger sur cet aspect-là qui est fondamental, parce que le développement durable ou une définition, je pense, actuellement on constate que c'est un genre beaucoup de fourre-tout et tout est possible, tous les projets peuvent être admissibles au nom du développement durable.

3120 Nous on propose, c'est une définition qu'on pense que ça pourrait être significatif pour aborder les problèmes.

3125 Le développement durable est un développement qui utilise principalement les ressources naturelles renouvelables, telle l'eau, pour produire des biens et services utiles, durables, non polluants, équitables et moraux.

3130 Pour nous, la production de biens et services essentiels doit se faire avec des procédés, des technologies propres, pour répondre en priorité aux besoins vitaux des populations humaines et ce, sans compromettre le renouvellement de la ressource eau, la santé et la sécurité des générations actuelles et futures.

3135 Nous pensons aussi que, justement toute la question des emplois, que l'eau serve justement à créer des emplois qui soient, encore là, bien rémunérés, qui soient sécuritaires aussi, et qu'on en fasse une priorité dans le sens de la gestion. Les entreprises communautaires, les coopératives de travail et de service, les compagnies autogérées et publiques devraient être les principaux responsables de la gestion.

3140 Maintenant, les objectifs ultimes d'une future politique. Nous on propose, en fin de compte, quatre (4) objectifs qui devraient guider la stratégie gouvernementale et la société civile pour lutter contre la pollution de l'eau.

3145 Un des premiers objectifs, je l'ai mentionné tout à l'heure, consiste à sensibiliser tous les utilisateurs de l'eau, y compris les citoyens, sur la gravité de la crise de l'eau. Quelqu'un qui n'est pas conscient ou qui n'est pas informé peut difficilement changer son comportement par rapport à une ressource aussi fondamentale. Donc le gouvernement et les organismes communautaires, les autres organismes devraient travailler ensemble pour sensibiliser le citoyen.

3150 Le deuxième objectif est de faire la promotion de technologies douces qui préservent les équilibres naturels de l'environnement. J'en mentionne quelques-unes, bon, les filières de la conservation, le solaire, l'éolien, et d'autres formes de technologies qui sont beaucoup plus respectueuses de la ressource eau qu'actuellement.

3155 Le troisième objectif correspond à proposer la recherche et l'expérimentation de nouveaux modes de vie alternatifs sur le plan individuel et collectif qui garantiront la pérennité de l'eau. Je vais vous en mentionner quelques-uns, justement toute la question de, le recyclage des déchets, l'utilisation du vélo, du transport collectif, la consommation de produits écologiques, la gestion écologique de la forêt. Donc le citoyen a développé un mode de vie qui fait qu'il est en harmonie avec la ressource eau et d'autres éléments de la nature.

3160 Le dernier objectif est de réaliser un débat public, démocratique, auquel les scénarios de modes de vie, de modèles d'organisation de l'espace susceptibles de pouvoir éliminer la pollution de l'eau soient dévoilés et débattus publiquement. Encore là, on voit que les citoyens, tous les intervenants doivent être mis à contribution dans l'élaboration des scénarios pour protéger et mettre en valeur la ressource.

3170

PAR LE PRÉSIDENT:

3175 Sans vouloir vous brusquer, monsieur Potvin, est-ce que je pourrais vous demander d'accélérer vers plutôt les recommandations des orientations dans votre chapitre 3, parce qu'on a vu l'ensemble de votre document.

PAR M. DENIS POTVIN:

3180

Bon, c'est bien.

3185 Moi j'aimerais seulement dire une chose, en rapport avec les principes, bon, toute la question de la croissance économique, de toute façon on pourrait peut-être répondre à vos questions aussi, l'éthique, la diversité.

 Bon, les orientations futures. On a parlé tout à l'heure de structure, c'est important aussi. Je pense qu'on aborde, moi, je suis d'accord avec vous, on aborde sous cette question-là.

3190 Nous, on est en faveur justement qu'il y ait une société québécoise des eaux qui aurait comme mandat, on le mentionne ici, la coordination de la politique nationale de l'eau; qui assure une concertation aussi entre les différents intervenants; et de fournir un support administratif, financier et technique aux agences de bassin versant. Donc il y a un lien entre les agences de bassin versant et aussi la société québécoise des techniques de l'eau.

3195 Les bassins versants, son rôle principal serait de participer à l'élaboration des grandes orientations de l'État dans le domaine de l'eau. On a mentionné tout à l'heure, il faut que tout ce lien entre structures doit se faire aussi avec le gouvernement, avec le ministère de l'Environnement, il doit y avoir une priorité sur toutes ces questions de politique.

3200 Les agences de bassin versant regrouperaient aussi tous les utilisateurs de l'eau, c'est un principe qui est fondamental, je pense ça a été repris par beaucoup de présentateurs, pour lutter contre le gaspillage et la pollution de l'eau. Elles auraient comme principale tâche d'établir des schémas directeurs d'intervention en concertation avec toutes les populations.

3205 Maintenant, comme orientation stratégique, nous on pense que la conservation de l'eau devrait être une grande orientation de la future politique de l'eau du gouvernement.

3210 Comme exemple d'intervention, nous proposons que les deux (2) futurs organismes de gestion de l'eau implantent un programme global d'économie d'eau potable, dont l'objectif serait de réduire la consommation de l'eau d'environ cinquante pour cent (50%) d'ici les cinq (5) prochaines années. Ce programme de conservation pourrait s'appuyer sur divers projets d'actions concrets qui concerneraient tous les utilisateurs de l'eau, tels les citoyens, les entreprises, les commerces, les institutions, agriculteurs.

3215 À titre d'exemple, voici des projets, on en a énuméré quelques-uns, là, qui pourraient faire partie de cette orientation de conservation de l'eau.

3220 Tantôt on a mentionné les compteurs, moi je pense aussi que les compteurs devraient faire l'objet d'un débat, voir les avantages, les inconvénients. Mais il nous apparaît que c'est une mesure que ça pourrait être employé, à la condition justement que les citoyens soient, qu'ils débattent de cette question-là et qu'ils voient quelle utilité. On peut faire de l'éducation, on dit, tiens, ah si vous adoptez tel ou tel comportement, telle mesure, bon ça va faire beaucoup d'économie d'eau, on n'aura pas besoin de passer aux compteurs. Donc le compteur pourrait être une étape, mais si c'est nécessaire.

3225

Toute aussi la question des entreprises aussi doit être mise à contribution. Nous on parle beaucoup que c'est important que les entreprises recyclent les eaux usées. Aussi toute la question de tarification.

3230

Bon, en petite conclusion - j'aimerais répondre à vos questions - c'est que le défi d'une gestion écologique de l'eau est un défi individuel et collectif. Chacun doit trouver la réponse et passer à l'action pour que la ressource eau continue à assurer notre survie et notre qualité de vie.

3235

Nous, on a fait une contribution en présentant ce mémoire, et on invite les gens à discuter et à réfléchir sur l'ensemble de ces idées. C'est un document de réflexion, de discussion et j'aimerais bien répondre à vos questions.

3240

Merci beaucoup de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Potvin.

3245

Je vois que votre pensée repose beaucoup sur notre ami Jurdant, et donc c'est une perspective très globale, très fondamentale.

3250

Mais êtes-vous bien sûr que, le Québec étant ce qu'il est, que la première stratégie à retenir c'est une stratégie de conservation plutôt qu'une stratégie de protection?

3255

Je vous explique ceci globalement! On est dans une société où il y a beaucoup d'eau qui se consomme mais où il y a énormément de pollution, je pense à l'agriculture, je pense à l'industrie, etc, bon, mais il y a pas de problème de quantité, il y en a pas.

3260

Mais prenez Montréal, Montréal, il y a aucun problème de quantité d'eau à Montréal. Il y aura un problème si la consommation augmentant trop, les équipements deviennent trop faibles, mais du côté de la ressource eau, aucun problème.

3265

Alors pourquoi faudrait-il commencer, comme stratégie, de viser d'abord à contraindre les gens dans leur consommation de l'eau, alors que le problème c'est de pas polluer l'eau qu'on utilise?

J'essaie de voir au plan stratégique.

3270

PAR M. DENIS POTVIN:

3275 Oui, je vais vous répondre. C'est que la question justement de la conservation puis de la qualité de l'eau sont indissociables. Si tu réussis à conserver de l'eau, donc tu améliores énormément la qualité de l'eau; si tu conserves de l'eau, donc il y a beaucoup moins d'eau qui circule dans l'environnement. Donc on va réussir à la fois de conserver l'eau et aussi de la protéger, les deux (2) dimensions sont indissociables.

Mais nous, on aime beaucoup parler que l'aspect de la conservation. On pourrait aussi relier la protection. Mais ils sont vraiment indissociables.

3280 Tant qu'à la question de la quantité, je pense que c'est un mythe, il faut vraiment s'assurer, dire aux Québécois que, justement, il y en a qui ont mentionné que nous sommes une mine d'or au Québec. Il y en a de l'eau là. Je pense que non. C'est ça, il faut vraiment, il y en a de l'eau, mais elle est limitée et c'est ça le principe fondamental que je vous mentionnais, c'est que c'est la question de la croissance, où est la limite.

3285 Je vais vous prendre un exemple qui est concret. Ici dans notre région, la rivière Saint-Charles et le lac Saint-Charles, bon, nous on considère, je pense, qu'on a atteint la limite de l'utilisation de ce lac et de cette rivière parce que, je l'ai mentionné, quatre-vingt-dix pour cent (90%) du débit de l'eau de la rivière sert à approvisionner les citoyens, les entreprises, les commerces et d'autres fonctions agricoles, dont durant la période de l'été.

3290 Pensez-vous qu'on a atteint la limite, parce qu'il ne reste plus d'eau. La rivière, son intégrité physique, son intégrité d'usage, n'existe plus pendant la période de l'été. Cet été, il n'a pas plu pendant environ deux (2) mois de temps, et on a vécu une période de sécheresse et de pénurie d'eau.

3295 C'est pour ça que je vous dis qu'il y a une éducation à faire du citoyen et de tous les intervenants pour dire, ah mais on peut faire ce que l'on veut, il n'y a pas de limite à l'usage de cette ressource-là au Québec. Alors il faut vraiment faire de l'éducation.

3300

PAR LE PRÉSIDENT:

3305 Remarquez que j'ai pas dit qu'il n'y avait pas de limite. Je dis simplement que le stress quantitatif, on n'est pas dans un état de pénurie, et le stress quantitatif est beaucoup moindre ici qu'ailleurs et que la première stratégie doit-elle être une stratégie de diminution de la consommation ou de diminution de la pollution.

3310 Et vous me répondez, vous avez bien le droit d'aller vers la conservation.

PAR M. DENIS POTVIN:

Je vais vous citer un autre exemple qui est fondamental, le fleuve Saint-Laurent. J'écoutais Découverte justement dimanche, le niveau d'eau a baissé considérablement entre

3315 Montréal et Québec de un (1) mètre d'eau. Donc le fleuve Saint-Laurent se trouve dans une situation difficile au point de vue justement de sa quantité d'eau qui circule dans le fleuve, et avec ses conséquences.

3320 Là, on commence à se poser des questions, le réchauffement de la planète, les changements climatiques, quels vont être l'effet. Ces cycles-là, ils étaient peut-être de dix (10) ans ou de même peut-être plus tard, la baisse du niveau du fleuve. Maintenant, ça peut se reproduire à tous les deux-trois (2-3) ans et quels vont être l'effet sur la faune, la flore et tout ça, donc, et en plus sur la qualité, parce que si le niveau du fleuve baisse beaucoup, et on rejette le même niveau de pollution dans le fleuve, le niveau de pollution va augmenter considérablement.

3325 Et les gens, ils s'approvisionnent aussi à partir du fleuve Saint-Laurent pour leur approvisionnement en eau potable. Donc est-ce qu'on a atteint, justement au Québec ou même dans notre région, l'usage du fleuve; si on ne peut pas utiliser la rivière, ni le lac, là on nous dit, ah on pourrait utiliser le fleuve Saint-Laurent.

3330 Nous, on met sur la table le principe justement, est-ce qu'on a atteint, justement, la limite de croissance, selon le renouvellement de notre ressource eau ici dans la région et même aussi par rapport à notre fleuve. Cette question-là doit être débattue.

3335 Et je pense que ça c'est un enjeu majeur, ce n'est pas un principe vendable politiquement de dire, ah bien, je pense que là on regarde notre croissance économique à deux pour cent (2%) chaque année et constamment, et les ressources elles-mêmes ne se renouvellent pas, ou elles se renouvellent très peu, on est rendu dans un cul-de-sac, je pense, il faut vraiment regarder cette dimension-là de la limite.

3340 Le principe d'autorégulation, vous avez parlé de Michel Jurdant, je pense qu'il l'a mentionné aussi, qui est un aspect fondamental comme principe à gérer nos ressources. On ne gère pas nos ressources sans tenir compte de son taux de renouvellement.

3345 Tu vois, on a passé par-dessus, vous avez dit, j'aimerais bien passer par-dessus nos principes, mais ils sont fondamentaux.

Si les intervenants ne se donnent pas des principes fondamentaux comme ça, on ne fonctionnera jamais, ça va aller dans une situation encore plus grave.

3350

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Ça marche.

3355

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Oui, dans votre document, il y a certains éléments, tous ceux qui sont en majeure partie des questions d'éthique, et ce projet de société écologique que vous nous amenez à l'élément

3360 3.3, est-ce qu'à votre avis, en plus d'une politique de l'eau, il y a des principes, etc., en plus de la législation, des réglementations qui vont découler de tout ça, vous verriez en plus et au-dessus de tout ça comme une charte de l'eau, dans laquelle certains principes ou certains éléments, comme on a une charte de la langue, etc., est-ce que pour vous ce serait un idéal, ça?

PAR M. DENIS POTVIN:

3365 Non. Nous on est plus, bon il y a eu des chartes pour l'accueil d'entreprises, tout ça. Non, nous on veut absolument que ça soit inscrit dans des questions de lois. On a parlé tantôt de structures, la société des eaux et les comités de gestion par bassin versant et le ministère de l'Environnement ou le ministère de l'Eau.

3370 Donc il faut que vraiment tous les intervenants se définissent une politique de l'eau, et on l'a mentionné, il y a plusieurs intervenants, que dans une politique de l'eau on détermine des principes et tous les intervenants, que ce soit les ministères, je vous le mentionnais tantôt, tous les utilisateurs de l'eau doivent prendre conscience de ces principes et les mettre en application.

3375 Et la loi doit faire agir aussi dans le sens que, si on ne respecte pas ces principes-là, on ne règlera jamais les problèmes de l'eau. C'est pour ça que tout l'aspect que les chapelles, je vous l'ai mentionné tantôt, si on ne peut plus gérer cette ressource-là dans son coin, dans des petites chapelles, dans des tours d'ivoire, il faut que tous les gens se parlent entre autres de ces problèmes-là, les causes et les solutions, pour qu'on puisse arriver à ce que cette ressource-là soit utilisée dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens, de leur vie, de leur qualité de vie.

3380 Sans eau – c'est pas une ressource, là, c'est pas une petite ressource, un petit bien ou quelque chose qui est pas fondamental. C'est pour ça que l'éducation doit primer beaucoup par rapport aux citoyens pour prendre conscience de ça.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3390 Et je vais terminer avec une question beaucoup plus terre-à-terre, dans les choses bassement matérielles, vous dites - oui c'est vrai, les Amis de la Terre, et je voudrais que pour les verbatim il soit convenu que ce mot d'esprit provient de mon collègue monsieur Genest...

PAR M. DENIS POTVIN:

3395 Nous sommes des amis, il faut être des amis de la terre, de la ressource.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3400 Donc c'est que vous dites, à un moment donné, il faudrait tarifer les industries, les commerces, les institutions au litre plutôt qu'au mètre cube. Pourquoi?

PAR M. DENIS POTVIN:

3405 Oui, j'ai vu un petit débat avec ça justement à la télévision, puis justement on parlait de tarification de ça. Le citoyen, bien lui, bon, il consomme aussi, mais bon, lui il tarifie selon justement, puis au litre, tout ça, ou des petites quantités. Mais justement l'entreprise, elle, je pense que c'est plus au mètre cube, c'est des grandes quantités.

3410 Donc ça pourrait être une mesure, mais encore là c'est une proposition. Et je dis, je pense que pour aussi sensibiliser la question aussi du coût. On a parlé tantôt de l'utilisateur-payeur; je pense que c'est une forme, c'est une manière de responsabiliser les gens de dire que ça coûte, ça a un coût là, de bien utiliser cette ressource-là et les entreprises pourraient recycler leur eau et justement couper leurs coûts.

3415 Ça pourrait être un incitatif en fin de compte à dire, s'il faut faire des changements par rapport à l'utilisation de cette ressource-là, il faut éviter le gaspillage.

3420 Quel est le meilleur moyen, je pense que les intervenants doivent discuter ensemble pour trouver, être d'accord. On n'est pas dans une dictature. On doit discuter avec les gens, les faire comprendre des problèmes, des enjeux et de prendre les meilleures mesures au plan économique et écologique.

3425 C'est pour ça que la dimension, on demande tout le temps, la dimension sociale, économique, écologique et tout ça, elles sont toutes interreliées. On ne peut pas prendre de décisions sans tenir compte de ces aspects-là. Que les gens ne soient pas, on parlait tantôt, qu'ils soient pénalisés. Les gens ont pas des revenus assez bas. Pourquoi qu'ils seraient obligés de payer plus cher parce que leurs revenus, l'eau monte?

3430 Donc il faut trouver des moyens pour que les gens ne soient pas pénalisés au plan écologique et économique.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3435 Ce que je comprends, c'est qu'au litre à la place du mètre cube, c'est qu'il y en aurait autant mais ça paraîtrait plus!

PAR M. DENIS POTVIN:

3440 Mais je pense que ça forcerait, ils diraient, oh, il faudrait qu'on puisse changer nos techniques et recycler notre eau. Ça ferait un incitatif, oh, peut-être. Mais je pense que c'est ça, il faut agir là-dessus.

3445 Les gens, bon, la question d'argent, des fois ils sont sensibles et c'est vrai effectivement qu'il faut être très sensible à ces questions-là. Mais il faut être sensible aussi aux conséquences aussi.

3450 On peut pas toujours continuer à gaspiller notre eau et à la polluer, comme monsieur
Beauchamp mentionnait, la question de la qualité de l'eau aussi, la protection de l'eau est vitale.
Parce que si l'eau est polluée, les entreprises aussi. Il faut traiter leur eau, et puis ça coûte
énormément cher.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455 Alors monsieur Potvin, merci beaucoup. Alors c'est tout le temps qu'on a
malheureusement, parce qu'on a encore un autre intervenant ce soir.

PAR M. DENIS POTVIN:

3460 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

3465 Merci.

Monsieur Massicotte s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Benoît Massicotte est ici? Bon.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3470 Si monsieur Massicotte est pas là, monsieur le Président, je demanderais à monsieur
Potvin de revenir. Je lui poserais une seule question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3475 Je l'avais prévu.

PAR M. DENIS POTVIN:

3480 Non, non, mais je pourrais continuer à sa place, non mais si vous voulez, je peux bien
continuer à discuter, échanger du mémoire avec vous, pour le remplacer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485 Une question, une question complémentaire de la part de monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Il faut pas abuser non plus!

3490 Alors monsieur Potvin, votre mémoire se situe au plan d'une grande réflexion plutôt philosophique sur un projet de société, une modification des modes de vie, axée principalement sur la réduction de la consommation.

3495 Mais selon vous, là, pour arriver à un comportement éthique à l'égard de l'eau, quel serait le moteur principal du changement?

PAR M. DENIS POTVIN:

3500 Le mandat du?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Quel serait le moteur principal du changement?

3505 **PAR M. DENIS POTVIN:**

Le changement des mentalités, oui. Je pense que si vous regardez la mentalité, ce sont des croyances, ce sont, bon, les gens croient que, au départ, que la ressource est inépuisable. De toute façon, je pense que je l'ai mentionné aussi, je pense au début, que les gens croient que l'eau ne coûte rien, c'est gratuit, que c'est inépuisable, qu'on peut faire tout ce qu'on veut.

3515 Donc si on change cette mentalité-là, bien les gens vont être beaucoup plus sensibles à leurs comportements, ils vont dire, on peut pas, c'est une ressource vitale, on dépend de cette ressource-là pour vivre. Donc tout s'enchaîne, les comportements, les attitudes et aussi les échanges entre tous les intervenants changent.

3520 On peut pas arriver à vivre avec une mentalité de gaspilleur, et tout ça. C'est pas culpabiliser les gens, c'est une réalité. C'est que les contradictions aussi, on pollue, tout ça, mais c'est en prendre conscience et de réduire ces contradictions-là. Autant au niveau individuel qu'au niveau aussi des entreprises, des commerces, tout ça. Donc il y a un gros travail.

C'est pour ça qu'on met le mot révolution culturelle, c'est les valeurs, c'est les principes, ce sont les mentalités à changer. Si on les change pas, bien - de toute façon, moi, de mon côté, je pense qu'on n'aura pas le choix.

3525 C'est-à-dire que les réalités, les problèmes vont forcer les gens à changer malgré eux. Parce que quand tu vis des pénuries d'eau, puis là tu as plus d'eau dans ta maison, bien là, tu dis, oh, il y a un problème et je dois changer pour vivre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3530 Merci monsieur Potvin.

PAR M. DENIS POTVIN:

3535 Ça me fait plaisir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3540 Alors, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser le droit de rectification? Ça va.

Alors merci à chacun et chacune d'entre vous. On se retrouve demain à quatorze heures (14 h) avec de très gros mémoires en perspective, Ville de Québec, CUQ, etc.

3545 Alors bonne nuit et à demain.

SÉANCE AJOURNÉE AU 11 NOVEMBRE 1999
À QUATORZE HEURES (14 H)

3550

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3555

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.